

COMMUNE DE SAINT QUAY PORTRIEUX
PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL du 2 MARS 2026

Date de la convocation : 20/02/2026

**Date d'envoi des délibérations à la
Préfecture : 05/03/2026**

Date d'affichage en Mairie : 20/02/2026

Nombre de membres en exercice : 23

L'an deux mille vingt-six, le deux mars à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de SAINT-QUAY-PORTRIEUX, dûment convoqués, se sont réunis à la mairie sous la présidence de M. SIMELIERE Thierry, Maire, assisté de M. HERY François, Mme BELLONCLE Catherine, Mme DANGUIS Marianne, M. BARBEY-CHARIOU Erwan, Mme Sophie LATHUILLIERE, Adjointes et Adjoint.

Etaient présents : Mme LE NY Marie-Hélène, M. HENRY Claude, Mme DROGUET Yveline, M. BOULAD Pierre, M. VILLENEUVE Jean-François, Mme HALNA Karine, M. DREUMONT Benjamin, M. FREMIN Yannick, M. HUC Hervé, M VASSELIN Albert

Absents représentés :

M. QUELEN Marcel donne pouvoir à Mme BELLONCLE Catherine
Mme CAMUS Nathalie donne pouvoir à Mme LE NY Marie-Hélène
Mme LE COQ Nathalie donne pouvoir à M. SIMELIERE Thierry
M. HENIN Pierre donne pouvoir à M. VILLENEUVE Jean-François
M. DARCEL Victorien donne pouvoir à Mme DANGUIS Marianne
Mme JOULOT Micheline donne pouvoir à M. François HERY

Absente non excusée :

Mme TOUITOU Joséphine

Présents : 16

Représentés : 6

Votants : 22

François HERY a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Le Maire :

Il s'agit du dernier conseil municipal de cette mandature.

Point n°1

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 26 janvier 2025

Le Maire :

Il y a manifestement une faute importante de frappe importante. C'est page 7 merci à ceux qui l'ont détectée. On parle d'aménagement de la rue des 3 Frères Salaün à 496€, non c'est 496 000€. Ça veut dire qu'on aurait été très bons sur les appels d'offres. 496 000€ donc, si vous acceptez, on va modifier. Et je vais vous demander d'accepter ce procès-verbal après cette correction, on vous le renverra après cette correction qui est une faute de frappe.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité le PV du 26/01/2026 à la condition de corriger un chiffre en page 7, suite erreur de frappe.

Point n°2

Compte rendu des décisions prises par le Maire en vertu de sa délégation

DC_2026_002 Convention La Poste
DC_2026_003 Location d'un polygraphe Isis Médical
DC_2026_004 Contrat maintenance des centrales d'aspiration IROISE VENTILATION
DC_2026_005 Gratuité salles et équipements municipaux dans le cadre des campagnes électorales
DC_2026_006 Participation entretien installation éclairage public SDE22 lanterne FK1254
DC_2026_007 Participation entretien installation éclairage public SDE22 lanterne FP1657
DC_2026_008 Participation entretien installation éclairage public SDE22 lanterne F1Z1733

Point n°3

Délibération 20260302 01 - ENEDIS – Convention de servitudes – Poste de refoulement de la Comtesse

Présentation par le Maire :

Le Maire :

Il est situé carrément dans le sol des sanitaires de la plage de la Comtesse.

Le poste de refoulement des eaux usées situé actuellement dans les sanitaires publics au niveau de la plage de la Comtesse, présente de par sa vétusté des contraintes d'exploitation et un risque potentiel pour l'environnement.

Saint-Brieuc Armor Agglomération a programmé dans le cadre de l'exercice budgétaire 2026, de reconstruire un nouveau poste entièrement enterré au niveau de l'esplanade de la Comtesse.

Cet ouvrage nécessite la réalisation d'un branchement électrique depuis le réseau basse tension ENEDIS.

Il convient d'autoriser la constitution d'une convention de servitude de passage sur la parcelle ci-dessous désignée au profit d'ENEDIS pour :

- Parcelle cadastrée D 454 – Avenue de la Comtesse

1. Etablir à demeure dans une bande de 0,50 mètre de large, 1 canalisation souterraine sur une longueur totale d'environ 1 mètre, ainsi que ses accessoires ;
2. Etablir si besoin des bornes de repérage ;
3. Encastrer un ou plusieurs coffret(s) et/ou ses accessoires ;
4. Effectuer l'égavage, l'enlèvement, l'abattage ou le dessouchage des végétaux pouvant occasionner des dommages aux ouvrages ;
5. Utiliser les ouvrages désignés ci-dessus et réaliser toutes les opérations nécessaires pour les besoins du service public de la distribution d'électricité.

Cette servitude est accordée à titre gratuit. La convention est conclue pour la durée des ouvrages ou de tous autres ouvrages qui pourraient lui être substitué.

Le Maire :

Juste pour information, les travaux qui concernent ce poste de refoulement des eaux usées de la plage de la Comtesse sont, bien sûr, pris en charge par SBAA donc, il n'y a pas de coût pour la commune parce que ça fait partie de la compétence.

Y a-t-il des questions ?

Le Conseil municipal, après avoir délibéré,

Décide à l'unanimité :

- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de servitude de passage au profit d'ENEDIS sur la parcelle communale cadastrée D 454 (Avenue de la Comtesse).**

Point n°4

Délibération 20260302 02 - Ecole de musique Modification de la grille horaire professeur et Rémunération des heures supplémentaires d'enseignement Année scolaire 2025-2026

Présentation par M. HERY

Par délibération n° 2025-12-15_09 en date du 15 décembre 2025, le conseil municipal a fixé les modalités relatives à la grille horaire des professeurs de musique.

Il apparaît qu'une erreur matérielle s'est glissée dans la rédaction de ladite délibération concernant le volume horaire hebdomadaire.

La présente délibération a donc pour objet de corriger cette erreur matérielle, sans modification du fond de la décision initiale, afin de porter la grille horaire de la manière suivante :

COMMUNE DE SAINT QUAY PORTRIEUX
PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL du 2 MARS 2026

<u>Postes</u>	année scolaire 2024/2025			année scolaire 2025/2026			variation
	DHS	Heures annualisées	total	DHS	Heures annualisées	total	
Direction + flûte/FM, ens pratique collective	20	6,50	26,50	20	6,50	26,50	0,00
Chant individuel/chorale enfant	9,5	1,00	10,50	9,5	0,50	10,00	-0,50
Violon/ensemble	3,00	2,00	5,00	3,00	2,00	5,00	0,00
piano /accompagnement/FM/Pratique	20	1,50	21,50	20	1,00	21,00	-0,50
Guitare et pratique	11,33	5,17	16,50	11,33	4,17	15,50	-1,00
Saxophone/jazz	8,5		8,50	7,5		7,50	-1,00
Eveil/groupe/chorale adultes groupe+closier	7,5		7,50	6		6,00	-1,50
Batterie /fm/groupe	15,25		15,25	15,75		15,75	0,50
TOTAL musique			111,25			107,25	-4,00

Le Maire :

Y a-t-il des questions ? On passe au vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Vu le Code général des Collectivités Territoriales
- Le décret n°91-875 du 06/06/1991 modifié
- Le décret n°50-1253 du 06/10/1950
- Le décret n° 2005-1035

Décide à l'unanimité :

- **D'adopter les propositions du Maire à compter du 01/03/2026 dans les conditions définies ci-dessus**
- **D'inscrire au budget les crédits correspondants au chapitre 012.**

Point n°5

Délibération 20260302 03 - Enquête publique n°250283 Saint-Quay-Portrieux - Mise en concordance cahier des charges lotissement avec PLUi

Présentation par le Maire

La ville de SAINT-QUAY-PORTRIEUX a engagé une procédure de mise en concordance du cahier des charges du lotissement de l'Isnain, situé sur le territoire de la commune avec le Plan Local d'Urbanisme intercommunal de SAINT-BRIEUC Armor Agglomération, approuvé par délibération du 26/06/2025 et récemment entré en vigueur le 15/09/2025.

En effet, l'aménagement et l'urbanisation du territoire de la Commune de Saint-Quay-Portrieux ont connu d'importantes évolutions depuis la création du lotissement de l'Isnain en 1934. En parallèle, les règles d'urbanisme et la répartition de la propriété des parcelles cadastrales relatives aux lots du lotissement entre colotis et propriétaires extérieurs ont également évolué depuis sa création.

L'unité foncière de l'ancien hôtel du Gerbot d'Avoine, construit avant la création du lotissement, se compose à présent des parcelles situées dans certains des lots du lotissement.

L'objectif est ainsi de mettre en harmonie certaines des règles d'urbanisme du cahier des charges du lotissement avec les règles nouvelles fixées par le plan local d'urbanisme intercommunal.

COMMUNE DE SAINT QUAY PORTRIEUX
PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL du 2 MARS 2026

L'enquête publique prévue par la procédure s'est déroulée du lundi 05/01 au mercredi 21/01/2026. Par décision du 02/12/2025, le tribunal administratif de RENNES a désigné Mme Aurélie UZEEL en qualité de commissaire enquêteur. Trois permanences ont eu lieu en mairie (lundi 05/01, samedi 17/01 et mercredi 21/01).

L'information du public du déroulé de l'enquête publique a eu lieu par voie de presse. Le dossier complet a été mis à disposition de manière dématérialisée sur le site internet de la ville et en version papier en mairie.

La commune de Saint-Quay-Portrieux a retenu un périmètre de mise en concordance limité aux lots n° 2, 4 et partiellement 6 car ce sont les seuls qui relèvent d'un zonage U – secteur à vocation d'hébergement hôtelier et touristique exclusif au PLUi.

La Commune a toujours prévu un zonage réglementaire spécifique au terrain d'assiette de l'hôtel restaurant le « Gerbot d'Avoine », en tenant compte de son exploitation commerciale et des enjeux économiques et touristiques liés à cette construction.

Le zonage UH de ces parcelles, qui figure dans les outils d'aménagement et de planification urbaine (SCOT, PLU), concourt à la volonté de faire de Saint-Quay-Portrieux une Ville de Congrès et de séminaires, complémentaire de l'offre existante à "Saint-Brieuc Expo Congrès". Elle permet de conforter une offre hôtelière diversifiée et de qualité, à proximité du centre de congrès. La délimitation de ce zonage dans ce secteur répond à des enjeux majeurs pour la ville, tant d'un point de vue économique que touristique, ainsi qu'en termes de création d'emplois.

C'est dans ces conditions que l'intérêt général qui s'attache à ce zonage a été reconnu et confirmé, par la juridiction administrative (*décision du TA de Rennes du 21/10/2022, confirmée en appel par la CAA de Nantes 07/11/2024*).

L'objectif de la procédure de mise en concordance est de mettre en harmonie le cahier des charges du lotissement avec les règles nouvelles fixées par le PLUi.

Le **choix du zonage U secteur à vocation d'hébergement hôtelier et touristique exclusif**, préexistant dans les PLU de la commune, et confirmé dans le PLUi de Saint-Brieuc Armor Agglomération, est clairement exprimé dans le rapport de présentation du PLUi. Ce document, soumis à enquête publique a été approuvé par délibération en date du 26 juin 2025 et est entré en vigueur le 15 septembre 2025.

Précédemment une procédure de déclaration de projet d'extension et de rénovation de l'hôtel-restaurant « Le Gerbot d'Avoine » emportant mise en compatibilité du PLU de la Commune de Saint-Quay-Portrieux a été approuvée par une délibération du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Saint-Brieuc Armor Agglomération en date du 11 juillet 2019.

Dans **un souci de cohérence** en terme d'aménagement urbain et sur le plan juridique au regard des règles d'urbanisme applicables, la commune a décidé d'engager cette procédure de mise en concordance suite à un porté à connaissance en juillet 2025 de l'existence d'un lotissement sur le secteur concerné.

La recherche et l'examen des documents du lotissement ont conduit à mettre en lumière la discordance entre ces documents, certains aspects des constructions existantes et les règles d'urbanisme applicables à ce secteur et qui ont toujours prévalu lors de l'instruction des différentes demandes d'autorisation d'urbanisme.

Par ailleurs, aucune référence au cahier des charges du lotissement n'apparaît dans les dossiers d'instruction, tant de la part de la commune que de la part des pétitionnaires (l'ancien propriétaire de l'ensemble immobilier du Gerbot d'avoine a par ailleurs inscrit au registre des observations de l'enquête publique actuelle qu'il n'y a aucune mention à ce sujet dans l'acte notarié relatif à son acquisition).

Selon l'avis d'expert, le décalage entre ces lots du lotissement et les parcelles cadastrales permet de douter de la mise en oeuvre effective de ce lotissement.

Le zonage U- secteur à vocation d'hébergement hôtelier et touristique exclusif du PLUi permet une réhabilitation et une extension de la construction existante tout en veillant à ce que les évolutions demeurent limitées.

Les règles d'urbanisme applicables à ce zonage restent en cohérence avec le tissu urbain, en particulier avec le front bâti de l'avenue du Général de Gaulle et en conformité avec les exigences de la loi « littoral ». Ainsi, les nouveaux bâtiments devront s'inscrire dans les hauteurs des constructions existantes et suivront la trame architecturale et paysagère du site.

S'agissant de la portée de la mise en concordance, la procédure permet de clarifier l'application des articles 11 et 12 et leur articulation avec le PLUi. Ces deux articles sont destinés uniquement à la construction et

COMMUNE DE SAINT QUAY PORTRIEUX
PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL du 2 MARS 2026

l'implantation des « habitations bourgeoise » pour les lots qui relèvent d'un zonage U. Elle vise à organiser les relations spatiales entre les constructions édifiées sur les lots destinés à un usage d'habitation. Si une nouvelle construction ou extension devait être envisagée, le règlement d'urbanisme prévoit la possibilité de construction dans le prolongement de l'existant.

En raison de la vocation du zonage U exclusivement dédié aux activités hôtelières et touristiques connexes, il est précisé que ces dispositions des articles 11 et 12 du cahier des charges ne s'appliquent pas aux parcelles cadastrées C n°1268, 1270 et 1272, partiellement situées dans les lots 2, 4 et 6 du lotissement.

Dans ce contexte, à l'issue de l'enquête publique, la commissaire enquêtrice à adresser à la ville un rapport et ses conclusions le 09/02/2026. Ces documents figurent en annexe de la délibération.

Au regard de l'ensemble des éléments du dossier et des observations du public, la commissaire enquêtrice émet un **avis favorable** au projet de mise en concordance du cahier des charges du lotissement de l'Isnain avec le PLUi de Saint-Brieuc Armor Agglomération.

Le Maire :

Y a-t-il des questions ? Oui ?

Hervé HUC :

J'ai lu le rapport de l'enquêtrice. Ce que je trouve gênant dans le dossier, c'est qu'il y a une enquête publique mais que les travaux ont déjà démarré, au cours de cette enquête publique. C'est un premier point gênant, on aurait pu attendre la fin de l'enquête publique. Et l'autre chose, c'est l'intitulé, on dit « mise en concordance du cahier des charges avec le PLUi » mais on ne touche pas au cahier des charges, on dit juste que « des parcelles sont exclues de ce cahier des charges ». Je ne comprends pas l'intitulé de « mise en concordance du cahier des charges » alors qu'on ne touche pas au cahier des charges. Dans l'intitulé, je trouve ça un peu bizarre. Après, j'espère que le projet d'hôtel pourra aller au bout. Je le précise.

Le Maire :

C'est une précision importante puisque faut-il rappeler que les pétitionnaires contre ce projet sont vos anciens colistiers, M. HUC.

Hervé HUC :

Après, les gens font ce qu'ils veulent. Moi, je n'ai pas d'hôtel au fond de mon jardin et ce sont les gens qui ont l'hôtel au fond de leur jardin qui décident s'ils font ce qu'ils font ou pas. Ça aurait été bien d'ailleurs que les promoteurs..., tu avais proposé qu'il y ait un dialogue, ils l'ont refusé.

Le Maire :

On ne va pas refaire le discours, je le connais par cœur.

Hervé HUC :

C'est quand même dommage...

Le Maire :

Il y a eu des propositions par rapport aux riverains, elles ont été refusées.

Hervé HUC :

Ça aurait été bien qu'ils discutent avant. Moi, personnellement, je n'ai pas d'hôtel au fond de mon jardin, donc je n'ai rien à dire. Mais c'est ceux qui ont l'hôtel au fond du jardin qui vont se prononcer.

Le Maire :

Bon allez, on ne va pas rentrer dans cette discussion. Ce n'est pas quand le train part qu'on fait ses bagages, M. HUC. Premièrement, ce sont deux procédures complètement différentes. Il faut qu'au bout de 12 ans, on vous l'explique. Le permis de construire a été voté selon l'ancien PLU et s'applique au niveau du PLUi. C'est un permis de construire. Le permis de construire s'applique. Il faut rappeler que les promoteurs, les experts juridiques et les banques suivent le promoteur sur ce projet. Donc, on pouvait commencer tout à fait les travaux puisqu'il est assuré juridiquement. D'accord ? Il est assuré juridiquement.

Hervé HUC :

C'est un risque qu'ils prennent.

Le Maire :

Deuxièmement, ce n'est pas un dossier, comme vous nous l'aviez dit, ici, un dossier privé, c'est un dossier d'intérêt général pour la commune avec une création d'emplois et qui va intervenir dans le renouvellement de notre classification en station classée tourisme, entre autre, sans compter, évidemment, les entreprises locales qui sont des entreprises bretonnes qui travaillent sur ce dossier actuellement. On fait travailler l'entreprise bretonne. Ça, c'est le premier problème. Deuxièmement, lorsqu'on a signé le permis de construire, on n'avait pas la portée à connaissance de ce lotissement ni de ce règlement. D'ailleurs, vos colistiers ne l'ont jamais mis en évidence dans les différentes instructions qu'ils ont lancées et les recours contre la commune et contre le promoteur. À aucun moment, ils n'y ont fait référence.

Le Maire :

Donc, je donne les explications.

Hervé HUC :

Non, non, je ne sais pas.

Le Maire :

Vous ne savez pas ?

Hervé HUC :

Non, non, ce n'est pas ça la question.

Le Maire :

Si, si, la question est là. Deuxièmement, le porté à connaissance n'a eu lieu qu'en juillet 2025, donc, il n'intervenait pas dans l'instruction du permis de construire puisque personne n'en avait connaissance. La preuve, c'est que non seulement l'ancien propriétaire, lorsqu'il a vendu, n'en avait pas connaissance et on ne le retrouve pas dans les actes notariés.

Donc, finalement, le porté à connaissance en juillet. Pour asseoir juridiquement, effectivement, ce dossier, on a proposé cette procédure de mise en compatibilité de ces trois lots qui concernent effectivement que l'hôtel avec le PLUi. Donc, on conforte juridiquement ce dossier d'une nouvelle procédure. Voilà, c'est tout. Puisque vous souhaitez qu'il se réalise, on le conforte doublement. Il a été conforté par les jugements, par les appels, intérêt général et pas intérêt privé, et on le conforte par rapport au propriétaire sur le plan du tribunal du coup civil et non pas administratif.

Oui Mme LATHUILLIERE ?

Sophie LATHUILLIERE :

C'est surtout que ceux qui se retrouvent avec l'hôtel au bout du jardin, comme vous le dites, déjà, ne respectent pas forcément le règlement qui est l'objet, en fait, de la délibération d'aujourd'hui, en mettant en conformité le règlement intérieur du lotissement qui n'est pas respecté par certaines maisons même du lotissement.

Hervé HUC :

Ce ne sont pas forcément les mêmes personnes, après. Je ne sais pas, si j'ai bien compris.

Le Maire :

Pas de dialogue entre vous, s'il vous plaît.

Hervé HUC :

Si j'ai bien compris ce que j'ai lu dans le rapport de la commissaire enquêtrice, ce ne sont pas les mêmes personnes.

Le Maire :

Non, mais ce sont les mêmes qui ont fait des requêtes. De toute façon, le rapport est public. Je pense que le public pourra le lire et verra quels sont ceux qui soutiennent ce projet et qui l'appuient juridiquement. Deuxièmement, j'espère qu'on va pouvoir remplir l'agenda puisque, normalement, le propriétaire évoque une ouverture, j'espère, avant l'été 2027. Effectivement, ce dossier a été traité très efficacement M. HUC, très efficacement, en tout cas, par l'équipe municipale.

Je vous remercie. On va passer au vote. Ah, pardon, prenez le micro.

COMMUNE DE SAINT QUAY PORTRIEUX
PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL du 2 MARS 2026

Albert VASSELIN :

Une remarque générale, vous redites toujours la même chose. Je regrette, je ne suis pas responsable des activités individuelles de certains de mes colistiers. On est en démocratie. Je veux dire, c'est très difficile de monter une liste, vous le savez.

Le Maire :

Moi non.

Albert VASSELIN :

La commune le sait, puisqu'il n'y aura qu'une seule liste aux prochaines élections municipales. Je veux dire, ce n'est pas une bonne chose de répéter ça à chaque fois. Nous, Hervé l'a dit, il soutient ce projet de rénovation du Gerbot d'Avoine, moi de même. S'il y a des colistiers, pour des raisons personnelles, qui sont embarqués dans quelque chose, je veux dire, croquignolesque, croquignolesque. Quand je lis certains des articles, une partie des articles 11 et 12, comment dire, du lotissement, c'est à mourir de rire. Enfin, si on peut rire.

Voilà ce que je voulais dire.

Le Maire :

Je vous remercie de cette remarque, mais je voudrais juste rappeler que vos colistiers, avant mars 2020, en plein Covid, se sont exprimés en janvier en nous expliquant que ce projet était électoraliste.

Je n'ai entendu certains membres de votre liste ne pas donner un avis différent, un avis électoraliste, en janvier, on va en rester là.

Hervé HUC :

Non, juste là-dessus quand même. A l'époque, c'était le projet de SVM qui était un projet totalement différent et complètement dans d'autres proportions, on était nous-mêmes opposés, on l'avait dit, on l'avait exprimé, c'était un projet qui était disproportionné. Et aujourd'hui, on peut dire merci aux gens qui se sont opposés à ce projet, qui ont permis d'éviter qu'un promoteur ne coule en cours de projet. Car je rappelle que ce promoteur a été mis en cause dans beaucoup de dossiers et qu'il a coulé. Là, on peut leur dire merci pour ce dossier ?

Le Maire :

Non, pas du tout. Vos colistiers sont allés au tribunal, ils ont perdu.

Hervé HUC :

On peut leur dire merci. Ils ont perdu au tribunal, mais grâce à eux, SVM n'a pas pu continuer son projet, sinon, ils auraient coulé en cours de projet et c'est la commune qui aurait été embêtée.

Le Maire :

Ça n'a rien à voir. Vous refaites toujours l'histoire.

Hervé HUC :

Non, je ne refais pas l'histoire, c'est toi qui l'a refaite.

Le Maire :

Le promoteur a cessé son activité et il a cessé d'autres activités sur le plan régional, ça n'a rien à voir avec ce dossier. Je rappelle que vos colistiers se sont exprimés pour dire que c'était un projet électoraliste. En 2020, on n'avait pas le résultat du tribunal. Ils ont perdu devant le tribunal, ils ont perdu trois fois, mise en compatibilité, ils ont même perdu devant le projet de ce permis de construire de SVM, voilà. Ne refaites pas l'histoire.

Hervé HUC :

Je ne refais pas l'histoire. On est une commune qui a eu pendant très longtemps un hôtel qui est resté en ruine au port et ce dossier a traîné longtemps. Tu l'as connu comme moi, ce dossier.

Le Maire :

Mais ça, je n'y étais pas, en responsabilité.

Hervé HUC :

On aurait pu se retrouver dans la même situation à cet endroit-là si SVM avait été gardé sur ce projet. Mais la bonne nouvelle, c'est qu'ils se sont retirés de ce projet et ça, c'est quand même une bonne nouvelle. Aujourd'hui, on est sur un projet qui est moins gros et qui est mieux.

COMMUNE DE SAINT QUAY PORTRIEUX
PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL du 2 MARS 2026

Le Maire :

On va en rester là. M. HUC veut refaire l'histoire. Il est très embarrassé par l'attitude de ses collègues.

Hervé HUC :

Non, je dis que je préfère le projet actuel au projet de SVM à l'époque que je trouvais disproportionné.

Le Maire :

Oui, c'est une opinion.

Hervé HUC :

Oui c'est une opinion que je redis.

Le Maire :

Juridiquement, ils ont perdu trois fois.

Hervé HUC :

Oui, mais aussi juridiquement, SVM a coulé. Et aujourd'hui, heureusement qu'ils ne sont plus sur ce dossier.

Le Maire :

Ça, c'est votre opinion.

Hervé HUC :

C'est l'opinion... c'est l'intérêt général.

Le Maire :

C'était un intérêt privé il y a 15 jours.

Hervé HUC :

Tu nous as dit que c'est l'intérêt général. Moi, je te le rappelle.

Le Maire :

D'accord. En tout cas, il y a eu trois procès qui ont tous été perdus. Le procès aurait pu se faire selon l'ancien projet, après, l'avenir de SVM, c'est un autre projet régional, une structure qui a eu d'autres difficultés. Mais s'ils avaient eu l'assise financière, l'autre projet avait tout à fait l'autorisation de se faire puisque ça avait été reconnu par le tribunal M. HUC.

Hervé HUC :

Oui mais ça n'aurait pas été une bonne nouvelle pour la commune.

Le Maire :

Non, mais de toutes façons les bonnes nouvelles ça ne vous concerne pas.

Hervé HUC :

À mon goût.

Le Maire :

On en reste là. On a bien compris que c'est un peu difficile de se souvenir de certains colistiers qui sont en grande difficulté. On va passer au vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Vu la décision du 2/12/2025 du président du tribunal administratif de RENNES désignant Mme Aurélie UZEEL commissaire enquêtrice,
- Vu l'arrêté municipal n° 25/PSH/527 du 09/12/2025 prescrivant l'enquête publique,
- Vu la publication dans la presse de l'avis d'enquête publique les 17/12/2025 et 06/01/2026,
- Vu le rapport de présentation de la commissaire enquêtrice du 09/02/2026,
- Vu l'avis favorable rendu par la commissaire enquêtrice à l'issue de ses conclusions

COMMUNE DE SAINT QUAY PORTRIEUX
PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL du 2 MARS 2026

Décide par 21 (vingt et une) voix pour et 1 (une) abstention de M. HUC Hervé :

- D'approuver le projet de mise en concordance du cahier des charges du lotissement de l'Isnain avec le PLUi de Saint-Brieuc Armor Agglomération,
- D'autoriser le maire à prendre un arrêté de mise en concordance du cahier des charges du lotissement de l'Isnain avec le PLUi de Saint-Brieuc Armor Agglomération.

Point n°6

Délibération 20260302 04 - AP/CP – Actualisation 2026-2

Présentation par le Maire

Dans un souci de transparence et de sincérité, ainsi que pour mobiliser uniquement les crédits nécessaires aux travaux réalisés sur l'année, 7 autorisations de programme (AP) ont été créées. Ce mécanisme regroupe la totalité des dépenses de l'opération et prévoit la répartition annuelle des crédits pour la durée de l'opération.

Les programmes concernés sont :

- Redynamisation du parc de la Duchesse Anne
- Tennis couvert – extension et rénovation
- Construction d'un centre de santé
- Aménagement de la rue des 3 frères Salaün

Pour tenir compte du calendrier de mise en œuvre des opérations concernées, il convient de modifier la répartition des crédits de certaines autorisations de programme pour 2026.

Autorisation de programme			Crédits de paiement			
Libellé / actualisation	montant		2024	2025	2026	2027
AP2022-003	4241	Parc Duchesse Anne - redynamisation				
28/02/2022	création	450 000	150 000,00			
27/02/2023	révision	450 000	285 824,00			
18/03/2024	révision	450 000	150 000,00	154 946,58		
27/01/2025	révision	650 000	0,00	300 000,00	204 946,58	
26/01/2026	révision	650 000	0,00	151 704,37	150 000,00	203 242,21
02/03/2026	révision	650 000	0,00	151 704,37	130 000,00	223 242,21
AP2024-001	3491	Tennis couvert - extension & rénovation				
18/03/2024	création	575 000	37 500,00	392 500,00	140 000,00	
27/01/2025	révision	705 000	349,09	89 650,91	615 000,00	
26/01/2026	révision	705 000	349,09	18 734,41	237 500,00	448 416,50
02/03/2026	révision	705 000	349,09	18 734,41	130 000,00	555 916,50
AP2024-002	4331	Construction centre de santé				
18/03/2024	création	1 323 000	96 000,00	1 047 000,00	180 000,00	
09/12/2024	révision	1 465 000	126 000,00	1 199 000,00	140 000,00	
27/01/2025	révision	1 465 000	95 977,42	1 229 022,58	140 000,00	
26/01/2026	révision	1 560 000	95 977,42	875 105,18	588 917,40	
02/03/2026	révision	1 560 000	95 977,42	875 105,18	588 917,40	
AP2024-003	4161	Aménagement rue 3 frères Salaun				
18/03/2024	création	1 073 000	100 000,00	573 000,00	400 000,00	
27/01/2025	révision	1 073 000	0	573 000,00	500 000,00	
26/01/2026	révision	1 415 000	0	198 883,05	496 000,00	720 116,95
02/03/2026	révision	1 415 000	0	198 883,05	396 000,00	820 116,95

Le Maire :

Donc on va passer au vote.

Considérant que le vote en AP/CP est nécessaire au bon déroulement de ces opérations,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Vu le bilan de l'exécution présenté ci-dessus,
- Vu la nouvelle répartition des crédits proposée,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2311-3 et R.2311-9,
- Vu l'instruction codificatrice M57,

COMMUNE DE SAINT QUAY PORTRIEUX
PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL du 2 MARS 2026

Décide à l'unanimité :

- D'approuver l'actualisation des autorisations de programmes selon les tableaux présentés ci-dessus la répartition des crédits de paiement présentée dans les tableaux ci-dessus.
- Les crédits 2026 seront inscrits au budget primitif 2026.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter tout organisme susceptible d'apporter des subventions ou des aides financières et à signer au nom et pour le compte de la commune tous les documents y afférant.

Point n°7

Délibération 20260302 05 - Fiscalité directe – Vote des taux 2026

Présentation par le Maire

Il convient de voter les taux des contributions directes locales pour 2026.

Les taux actuels sont :

Taxe d'habitation	18,24 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	37,31 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	53,83 %

Une majoration de la part communale de la cotisation de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale due au titre des logements meublés a été institué au taux de 30 %.

Le Maire :

Y a-t-il des questions ? Oui.

Albert VASSELIN :

On ne revoit pas le taux de la taxe foncière pour les résidences secondaires ?

Le Maire :

C'est ce que je viens de dire, on ne la modifie pas pour l'instant.

Albert VASSELIN :

Vous envisagez de la modifier ?

Le Maire :

Pour l'instant, non. Pour 2026, ce n'est pas l'objet de la délibération.

Albert VASSELIN :

Je le sais mais c'est l'objet aussi de la réunion, de débattre un peu.

Le Maire :

Oui, bien sûr. Vous pouvez débattre, je vous écoute. Vous seriez pour une augmentation à combien ?

Albert VASSELIN :

40%.

Le Maire :

40%, parfait.

Albert VASSELIN :

C'est intéressant ?

Le Maire :

Oui, de connaître votre opinion, bien sûr. Certaines communes auraient été jusqu'à 60%.

Albert VASSELIN :

Je sais, mais dans les communes actuelles, 40% aurait été bien.

COMMUNE DE SAINT QUAY PORTRIEUX
PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL du 2 MARS 2026

Le Maire :

J'ai demandé à M. LOUESDON, 40% ferait une augmentation de 30 000€ de recettes. De toute façon, cette part d'augmentation par rapport aux résidences secondaires, on doit le voter avant le 1er octobre, donc on ne l'a pas voté en octobre 2025. On ne peut donc pas l'appliquer pour 2026. Après, il reviendra à l'équipe nouvelle qui sera élue le 15 mars, de prendre une décision et là d'avoir un débat collégial et non pas solitaire pour savoir si, effectivement, on veut augmenter ou pas.

Albert VASSELIN :

C'était l'objet de ma remarque.

Le Maire :

Et vous avez ma réponse. On passe au vote. M. HUC ce n'est pas clair. Vous votez quoi ?

Hervé HUC :

Je vote pour, excusez-moi.

Le Maire :

A deux, il faut savoir qui fait quoi.

Albert VASSELIN :

On est très indépendants.

Le Maire :

On l'avait compris vu votre discours.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide par 21 (vingt et une) voix pour et 1 (une) abstention [M. VASSELIN Albert] :

- **De fixer les taux d'imposition pour l'année 2026 de la manière suivante :**

Taxe d'habitation	18,24 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	37,31 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	53,83 %

Point n°8

Délibération 20260302 06 - Exercice 2025 - Budget principal – reprise anticipée

Présentation par le Maire

Le Maire :

Vous avez reçu un mail où on vous expliquait les difficultés qu'avait la trésorerie pour nous donner et vous présenter ce soir un compte administratif. Peut-être une petite explication M. LOUESDON ? Quelles sont les difficultés qu'a rencontrées la trésorerie ?

Philippe LOUESDON :

Ils ont eu une panne du logiciel de traitement des factures pendant plus d'un mois. Donc, voilà. Et comme désormais, le CFU c'est ce qui regroupe l'ancien compte administratif et le compte de gestion. Donc, chacun édite une partie du document avec des contrôles bien sûr, ce n'est pas juste une impression, mais il y a besoin de pouvoir comparer les chiffres et les mettre en concordance, ce n'était pas possible.

Le Maire :

Sachant que, par habitude, on votait d'abord le CFU et ensuite le BP. Donc là, on va voter le BP avec évidemment une reprise anticipée des résultats ? avec l'autorisation effectivement du service de gestion comptable et ensuite, une fois que le BP sera voté, on sera amené à faire une nouvelle délibération pour voter le compte administratif et une éventuelle décision modificative. Mais il y aura peu de modifications a priori. Donc, vous avez reçu le courrier normalement calcul de feuille des résultats de l'exercice avec l'agrément du chef de service comptable public M. Loïs Bollé, qui va nous autoriser à vous proposer les délibérations suivantes.

COMMUNE DE SAINT QUAY PORTRIEUX
PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL du 2 MARS 2026

Conformément à l'article L2311-5 du CGCT, l'affectation du résultat d'un exercice comptable N-1 s'effectue en principe après le vote du compte financier unique (CFU) qui doit intervenir avant le 30/06 de l'année N.

Le cadre budgétaire et comptable M57 permet de reprendre les résultats de manière anticipée avant le vote du CFU. Cette reprise est possible d'une estimation, justifiée par une fiche de calcul validée par le comptable publique et jointe en annexe de la délibération.

Par la suite, l'approbation des résultats et leur affectation définitive interviendra après le vote du CFU. L'intégration au budget primitif de l'année fera l'objet d'une décision modificative.

En raison des dysfonctionnements dans le traitement des flux comptables dû à une panne nationale du logiciel « Helios », il n'est pas possible pour la DDFIP de procéder à l'édition de la partie comptable du CFU.

Afin de pouvoir proposer au conseil municipal un BP 2026 complet, il convient de procéder à une reprise anticipée des résultats 2025.

Il est rappelé que l'excédent de la section de fonctionnement est destiné à couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement, y compris les restes à réaliser.

Ainsi les résultats 2025 se présente de la manière suivante :

Budget principal - exercice 2025	investissement	fonctionnement	cumulé
solde de l'exercice	-1 008 091,00	812 231,13	-195 859,87
résultats antérieurs reportés	-651 774,72	2 195 910,25	1 544 135,53
solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	-1 659 865,72	3 008 141,38	1 348 275,66
différence entre les RAR	-274 766,74	0,00	-274 766,74
résultat cumulé	-1 934 632,46	3 008 141,38	1 073 508,92

Il est proposé de procéder à la reprise anticipée des résultats et à leur affectation selon les modalités ci-dessous :

affectation en réserves (R 1068 - investissement)	1 934 632,46
résultat de fonctionnement reporté (R002)	1 073 508,92
résultat d'investissement reporté (D001)	1 659 865,72

Le Maire :

Donc la question habituelle qu'on pose, c'est souvent quand on montre ce CFU ou le compte administratif, c'est quel taux de réalisation ? Je ne suis pas en capacité de vous le présenter ce soir du fait de ces difficultés.

Donc là, il y a un vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Vu le code général des collectivités locales,
- Vu l'instruction budgétaire et comptable M57
- Vu les pièces justificatives prévues à l'article R 2311-5 du CGCT,
- Vu l'avis de la commission des finances réunie en assemblée plénière,

Décide par 20 (vingt) voix pour et 2 (deux) abstentions [MM. HUC Hervé et VASELIN Albert] :

- **D'approuver la reprise par anticipation des résultats de l'exercice 2025 du budget principal tel présenté ci-dessus,**
- **D'approuver l'affectation du résultat de l'exercice 2025 du budget principal tel présenté ci-dessus.**

Point n°9

Délibération 20260302_07 - Exercice 2025 - Budget annexe Centre municipal de santé – reprise anticipée

Présentation par le Maire

Conformément à l'article L2311-5 du CGCT, l'affectation du résultat d'un exercice comptable N-1 s'effectue en principe après le vote du compte financier unique (CFU) qui doit intervenir avant le 30/06 de l'année N.

COMMUNE DE SAINT QUAY PORTRIEUX
PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL du 2 MARS 2026

Le cadre budgétaire et comptable M57 permet de reprendre les résultats de manière anticipée avant le vote du CFU. Cette reprise est possible d'une estimation, justifiée par une fiche de calcul validée par le comptable public et jointe en annexe de la délibération.

Par la suite, l'approbation des résultats et leur affectation définitive interviendra après le vote du CFU. L'intégration au budget primitif de l'année fera l'objet d'une décision modificative.

En raison des dysfonctionnements dans le traitement des flux comptables dû à une panne nationale du logiciel « Helios », il n'est pas possible pour la DDFIP de procéder à l'édition de la partie comptable du CFU.

Afin de pouvoir proposer au conseil municipal un BP 2026 complet, il convient de procéder à une reprise anticipée des résultats 2025.

Il est rappelé que l'excédent de la section de fonctionnement est destiné à couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement, y compris les restes à réaliser.

Ainsi les résultats 2025 se présente de la manière suivante :

Budget annexe CMS - exercice 2025	investissement	fonctionnement	cumulé
solde de l'exercice	9 702,12	9 628,35	19 330,47
résultats antérieurs reportés	-7 187,00	-4 664,00	-11 851,00
solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	2 515,12	4 964,35	7 479,47
différence entre les RAR	0,00	0,00	0,00
résultat cumulé	2 515,12	4 964,35	7 479,47

Il est proposé de procéder à la reprise anticipée des résultats et à leur affectation selon les modalités ci-dessous :

affectation en réserves (R 1068 - investissement)	0,00
résultat de fonctionnement reporté (R002)	4 964,35
résultat d'investissement reporté (R001)	2 515,12

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Vu le code général des collectivités locales,
- Vu l'instruction budgétaire et comptable M57
- Vu les pièces justificatives prévues à l'article R 2311-5 du CGCT,
- Vu l'avis de la commission des finances réunie en assemblée plénière du 24/02/2026,

Décide à l'unanimité :

- **D'approuver la reprise par anticipation des résultats de l'exercice 2025 du budget annexe du centre de santé tel présenté ci-dessus,**
- **D'approuver l'affectation du résultat de l'exercice 2025 du budget annexe du centre de santé tel présenté ci-dessus.**

Point n°10

Délibération 20260302_08 - Exercice 2025 - Budget annexe Cinéma – reprise anticipée

Présentation par le Maire

Conformément à l'article L2311-5 du CGCT, l'affectation du résultat d'un exercice comptable N-1 s'effectue en principe après le vote du compte financier unique (CFU) qui doit intervenir avant le 30/06 de l'année N.

Le cadre budgétaire et comptable M4 permet de reprendre les résultats de manière anticipée avant le vote du CFU. Cette reprise est possible d'une estimation, justifiée par une fiche de calcul validée par le comptable public et jointe en annexe de la délibération.

Par la suite, l'approbation des résultats et leur affectation définitive interviendra après le vote du CFU. L'intégration au budget primitif de l'année fera l'objet d'une décision modificative.

En raison des dysfonctionnements dans le traitement des flux comptables dû à une panne nationale du logiciel « Helios », il n'est pas possible pour la DDFIP de procéder à l'édition de la partie comptable du CFU.

COMMUNE DE SAINT QUAY PORTRIEUX
PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL du 2 MARS 2026

Afin de pouvoir proposer au conseil municipal un BP 2026 complet, il convient de procéder à une reprise anticipée des résultats 2025.

Il est rappelé que l'excédent de la section de fonctionnement est destiné à couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement, y compris les restes à réaliser.

Ainsi les résultats 2025 se présente de la manière suivante :

Budget annexeCinéma - exerecice 2025	investissement	fonctionnement	cumulé
solde de l'exercice	15 076,92	57 292,45	72 369,37
résultats antérieurs reportés	-48 068,33	20 050,18	-28 018,15
solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	-32 991,41	77 342,63	44 351,22
différence entre les RAR	0,00	0,00	0,00
résultat cumulé	-32 991,41	77 342,63	44 351,22

Il est proposé de procéder à la reprise anticipée des résultats et à leur affectation selon les modalités ci-dessous :

affectation en réserves (R 1068 - investissement)	33 000,00
résultat de fonctionnement reporté (R002)	44 342,63
résultat d'investissement reporté (D001)	32 991,41

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Vu le code général des collectivités locales,
- Vu l'instruction budgétaire et comptable M4
- Vu les pièces justificatives prévues à l'article R 2311-5 du CGCT,
- Vu l'avis de la commission des finances réunie en assemblée plénière du 24/02/2026,

Décide à l'unanimité :

- **D'approuver la reprise par anticipation des résultats de l'exercice 2025 du budget annexe du cinéma tel présenté ci-dessus,**
- **D'approuver l'affectation du résultat de l'exercice 2025 du budget annexe du cinéma tel présenté ci-dessus.**

Point n°11

Délibération 20260302 09 - Budget primitif 2026 - Budget principal

Présentation par le Maire

Le Maire :

Il y a eu un travail d'analyse et de concertation avec des réunions de préparation des élus référents et des services de décembre 2025 à janvier 2026. Toujours un contexte un peu particulier puisque à la fois, on n'avait pas toujours une bonne visibilité sur les dotations d'État par rapport à la commune. Comme vous savez, il a fallu un certain temps pour qu'ils votent un budget national, par ailleurs, on avait un moment, une difficulté que j'avais évoquée, mais finalement qui ne s'est pas confirmée, c'était la participation des collectivités au redressement des finances publiques. Finalement, ça n'a pas été adopté par le budget définitif national. On a eu, comme ça a été dit, pour vous présenter le CFU, une panne du logiciel du Trésor public. On a eu, par ailleurs, un certain nombre de réunions, une commission de subventions, qui concernait les attributions de subventions aux associations qui a eu le 18 février, je les présenterai lors d'une délibération. Et enfin, une présentation complète du budget le 24 février 2026 en séance plénière.

Le projet de budget communal pour l'exercice 2026 a été présenté en commission plénière du 24/02/2026. Le budget est voté par chapitre en fonctionnement, par opération en investissement ainsi que les éventuelles autorisations de programme en cours.

Pour procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (fixées par le code à 7,5% maximum des dépenses réelles de chaque section).

Section de fonctionnement : 485 573 € (soit 7,5% des dépenses réelles)

Section d'investissement : 480 825 € (soit 7,5% des dépenses réelles)

COMMUNE DE SAINT QUAY PORTRIEUX
PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL du 2 MARS 2026

Ce projet s'établit comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement		BP 2026
011	Charges à caractère général	1 416 000,00
012	Charges de personnel	3 770 000,00
014	Atténuations de produits	200 000,00
65	Autres charges de gestion courante	990 310,00
66	Charges financières	90 000,00
67	Charges spécifiques	8 000,00
022	Dépenses imprévues	-
Dépenses réelles		6 474 310,00
023	Virement à la section d'investissement	1 662 699,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	680 000,00
Dépenses totales		8 817 009,00

Recettes de fonctionnement		BP 2026
002	Résultat de fonctionnement reporté	1 073 508,92
013	Atténuations de charges	110 000,00
70	Ventes de produits, prestations de services	358 900,00
73	Impôts et taxes	222 000,00
731	Fiscalité locale	5 610 000,00
74	Dotations et participations	1 122 550,00
75	Autres produits de gestion courante	140 000,00
76	Produits financiers	50,00
77	Produits spécifiques	25 000,08
Recettes réelles		8 662 009,00
042	Opérations entre sections (travaux en régie et subv. inv. transf.)	155 000,00
Recettes totales		8 817 009,00

Dépenses :

Le Maire :

Toujours le souci de maîtriser les dépenses de gestion et la masse salariale, ce sont les lignes qu'on évoquera tout à l'heure, toujours maintenir un service public de qualité, de bonnes conditions de travail des agents. Et effectivement, il n'y a pas d'opposition entre ces deux objectifs.

Un contexte particulier, comme je l'ai expliqué avec la loi de finances 2025, qui a enfin été votée qui nous permettait d'avoir une bonne visibilité et de toute façon, il existe quand même une réduction des dépenses de l'Etat qui met les collectivités en contribution, et ainsi, il y aura la création d'un fonds de précaution. La baisse du FCTVA, parce que je vous rappelle que lorsqu'on règle des mandats, on paye la TVA et elle ne nous est remboursée que deux ans après. On a la suppression de l'éligibilité aux dépenses de fonctionnement et une augmentation surtout de ce qu'on appelle la CNRACL puisqu'on a pris 12 points sur trois ans. Et enfin, la non indexation de la dotation générale de fonctionnement, évidemment, sur l'inflation.

Donc, si vous rajoutez toutes ces mesures que je viens de décrire, c'est quand même, en termes de non recettes, 100 000€ par an pour la commune.

Les subventions :

Le Maire :

Question, M. VASSELIN ?

Albert VASSELIN :

Pour les subventions aux associations, il y a une baisse par rapport à ce qu'on avait voté l'année dernière, une baisse de 32 000€ si je ne me trompe pas, puisqu'au BP de 2025, pour les associations, on avait voté 192 000€. D'où ça vient ?

Le Maire :

Tout simplement parce qu'il y a un compte administratif, on a tenu compte du réalisé, c'est ça. Il y a un certain nombre d'associations qui n'ont pas demandé de subventions complémentaires. Je rappelle qu'on va aider pour une assurance, par exemple, on va être autour de 100 ou 150€ mais il y a un certain nombre d'associations qu'on va accompagner pour des manifestations. Lorsque la manifestation a lieu, vous votez un budget, l'association reçoit 50 % de l'acompte et une fois que la manifestation a lieu, elle nous envoie un détail avec les factures de la manifestation complète. Donc il y a un certain nombre d'associations qui n'ont pas souhaité le solde de leur subvention. Par exemple, les balades avec Brassens, ils n'ont pas demandé le solde, pas du tout. Donc il y aura 4 000€, par exemple, en mois, qu'on va retrouver dans le contrat administratif en moins. Deuxièmement, pour ceux qui étaient présents à la réunion des associations, toutes les associations ont eu les subventions au niveau où elles avaient été demandées. Aucune subvention n'a été supprimée. On avait un autre dossier qui est un accompagnement, par exemple, sur le projet Figaro d'Hugo Mahieu. Je rappelle que c'était 15 000€ sur 2 ans, 7

COMMUNE DE SAINT QUAY PORTRIEUX
PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL du 2 MARS 2026

500€ par an, et les 7 500€, il ne les a pas sollicités en 2025, donc on ne les réinscrit pas en 2026. Donc vous voyez, 4 000 plus 7 000, je suis déjà à 11 000, puis je peux vous en donner d'autres détails.

Albert VASSELIN :

Si j'ai bien compris, je ne le sais pas parce qu'on n'a pas le compte administratif, c'est ça ?

Le Maire :

Oui.

Albert VASSELIN :

Deuxième question. Oui, je vois 167 000€s pour les élus. Donc on a reçu, et Hervé me l'a dit tout de suite, le document qui détaille les indemnités des élus.

Le Maire :

C'est une obligation, on vous l'a transmis.

Albert VASSELIN :

Oui. Ce matin ou cet après-midi.

Le Maire :

De toute façon, il n'y a pas de date obligatoire. Ça doit être transmis, on l'a fait.

Albert VASSELIN :

Avant le vote du budget.

Le Maire :

Oui, ça a été fait.

Albert VASSELIN :

C'est parfait. Et donc, si je ne me trompe pas, comme on est station touristique, on est commune touristique plus station touristique, les indemnités des élus ont une augmentation de 50 %. C'est bien ça ?

Le Maire :

Pas de 50 % ? Une majoration de 50 % oui.

Albert VASSELIN :

50 %. Parce que vous me posiez la question, la dernière fois, sur les communes qui étaient de la même strate. Puis on avait débattu sur quelque chose. Donc c'est pour ça que j'ai la différence d'une commune avec d'autres communes de la même strate. On est station touristique.

Le Maire :

Classée de tourisme, exactement, c'est le terme, classée de tourisme.

Albert VASSELIN :

En plus de station touristique ?

Le Maire :

Station classée de tourisme.

Albert VASSELIN :

D'accord, j'ai lu ça, mais c'est un peu compliqué. Il y a une commune touristique classée de tourisme.

Le Maire :

Oui, il y a deux catégories. Oui. Ah si, il faut bien parce que pour les classés de tourisme, je rappelle qu'on avait renouvelé en 2015 ce classement, puisqu'on répond à tous les critères, et c'est pour 12 ans. Donc ça sera renouvelé en 2027. On y travaille déjà avec la directrice de l'Office de tourisme et la présidente, Mme LATHUILLIERE, pour voir si on remplit toutes les cases pour ce renouvellement. Et comme je le disais, le projet du Gerbot d'Avoine, avec sa quarantaine de chambres, plus sa brasserie, plus le spa, va être essentiel pour notre renouvellement de station classée de tourisme. On a des dotations supplémentaires et les indemnités des élus font partie d'un cadre réglementaire. On a une enveloppe générale. Donc on ne la dépasse pas. Non.

COMMUNE DE SAINT QUAY PORTRIEUX
PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL du 2 MARS 2026

Albert VASSELIN :

Je termine. Est-ce que, dans ce cadre-là, la répartition de ces subventions pour indemnités seront rendues publiques ?

Le Maire :

Vous les avez, puisqu'on vous les a rendues publiques. Ah, publiques ? Oui. Elles sont transmises en conseil.

Philippe LOUESDON :

Ça fait l'objet d'un vote en conseil municipal en début de mandat.

Le Maire :

En début de mandat, oui.

Albert VASSELIN :

D'accord.

Le Maire :

Ça a été voté en début de mandat, mais vous n'étiez pas, alors, conseiller municipal. Ça a été voté en 2020.

Albert VASSELIN :

Ben si je l'étais.

Le Maire :

En 2020, vous étiez conseiller municipal ?

Albert VASSELIN :

Ah non, pas en 2020. Non, non, excusez-moi.

Le Maire :

Non, ce n'est pas voté tous les ans. L'enveloppe, elle est votée au début de conseil municipal, ce qui signifie, quand il va y avoir un renouvellement du nouveau conseil municipal, il y aura l'enveloppe qui sera votée, avec les répartitions en fonction du maire, des adjoints, des conseillers délégués ou des conseillers missionnés.

Albert VASSELIN :

C'est bien.

Le Maire :

Oui, c'est bien.

Albert VASSELIN :

Vous voyez qu'on est souvent d'accord.

Le Maire :

J'ai remarqué, je vais finir par regretter que vous ne prolongiez pas plus. Ah non, mais c'est voté en début de mandat, puis ensuite, il peut y avoir des ajustements, mais il y a une enveloppe globale. Et on intègre dedans, Philippe, je ne suis pas sûr, la formation ou pas ? C'est à part, la formation. Voilà.

Y a-t-il d'autres questions ? Je peux répondre. Pour répondre à votre question, M. VASSELIN, parce que comme je n'ai pas le CFU, je ne pouvais pas répondre, M. LOUESDON me signale qu'en 2025, pour les associations, on a versé 165 000€ exactement. Après, ça nous permet, quand on fait une inscription supplémentaire, parfois, c'est arrivé il y a quelques temps, que certaines associations ne remplissent pas les conditions de dire, vous renvoyez votre dossier avant le 15 janvier. Il y a parfois des oublis. Il y a parfois des dossiers incomplets. Il y a parfois des emplois à la clef, donc on fait des inscriptions, on rappelle les associations et le fait d'inscrire un peu plus nous permet effectivement d'avoir des sessions de rattrapage pour ceux qui ne rentreraient pas dans le cadre. Et dans l'hypothèse où il y aurait des dossiers qui arrivent en cours aussi de mandat, enfin, en cours du budget. Ça évite de refaire des modifications. Voilà l'explication. Et je vous dis, déjà, il y a deux postes de mémoire, Hugo Mahieu avec le projet Figaro, 7 500€ qui étaient inscrits et qu'on n'inscrit plus. C'était sur deux ans.

Albert VASSELIN :

Il n'a pas demandé ?

COMMUNE DE SAINT QUAY PORTRIEUX
PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL du 2 MARS 2026

Le Maire :

Non. Je pense que le projet est arrêté.

Voilà. On passe au point suivant.

Recettes :

Le Maire :

Un niveau d'épargne qui est plutôt satisfaisant. Plutôt une maîtrise des charges, notamment les chapitres 011 et 02 dont on a parlé, cela nous permet d'avoir quelques marges de manœuvre. Ensuite, on peut retrouver ce qu'on appelle le taux d'épargne brut. On voit l'évolution, sur St-Quay-Portrieux, on a une moyenne environ entre 21% et 55% et la moyenne nationale on est à 16,8%. Vous parlez de strates, on est plutôt dans la strate nationale. Un taux supérieur à 15% est jugé confortable. Nous, on est à 15,87%. C'est plutôt bien.

Section d'investissement :

OPERATIONS	Dépenses	Recettes
Opérations financières	2 685 465,72	4 395 332,00
Opérations non individualisées		1 200 000,00
261 - Serv. Adm.	121 300,00	8 000,00
262 - Serv tech	99 500,00	6 000,00
264 - Gpe scol	114 500,00	
265 - Communication	4 050,00	
268 - CLJ	27 500,00	
270 - Centre congrès	144 650,00	46 000,00
301 - Op° non affectées	956 040,14	
312 - Fêtes et Animations	21 500,00	
3491 - AP Tennis	130 000,00	
362 - ALSH	7 300,00	
366 - sentier littoral / plages & abords	74 850,00	9 000,00
370 - Patrimoine : Moulin, fontaines, ...	11 000,00	
386 - Eclairage public	70 000,00	
388 - Pluvial	20 000,00	
39301 - Ecole de Musique	8 500,00	
39302 - Bibliothèque	6 000,00	
394 - Urbanisme	10 000,00	
396 - Aménagement de Voirie	233 500,00	
398 - Cinéma	20 000,00	
403 - Vieux gréement	4 000,00	
407 - Stade Lallinec	3 500,00	18 000,00
416 - Effacements réseaux	136 500,00	
4161 - AP rue 3 frères salaun	396 000,00	85 000,00
4241 - AP Parc Duch. Anne	130 000,00	30 000,00
4341 - AP CMS	588 917,40	502 008,00
Restes à réaliser	274 766,74	
	6 299 340,00	6 299 340,00

Le Maire :

On va inscrire, on va faire plaisir à M. VASSELIN, on va emprunter du coup. On se donne la capacité d'emprunter, ça ne veut pas dire qu'on va mobiliser l'emprunt. On n'avait pas emprunté pendant 4 ans et là on se permet d'inscrire un emprunt de 1 million. En sachant qu'on n'a pas emprunté pendant 4 ans, ce qui a permis un désendettement de la commune de 21% sur 4 ans. Ce n'est pas mes chiffres, c'est les chiffres officiels. 21% de désendettement, ce qui nous donne une nouvelle capacité d'emprunter potentiellement. C'est une inscription, on est bien d'accord. Ça ne signifie pas qu'on va forcément les mobiliser, ça sera en fonction du taux de réalisation.

COMMUNE DE SAINT QUAY PORTRIEUX
PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL du 2 MARS 2026

Est-ce que c'est clair, cette présentation ? Je vais poser une question à M. LOUESDON que vous auriez pu poser. Si on emprunte 1 million d'euros en 2026, je vous rappelle qu'on est déjà en mars, donc ça ne sera pas sur une année complète, quelle serait l'augmentation de notre charge ? Si on emprunte sur 20 ans, c'est 70 000€ par an et si on emprunte sur 25 ans, c'est 60 000€ par an. Dans l'hypothèse où on emprunte 1 million complet. On est déjà en mars, on n'a pas encore emprunté. Donc on n'empruntera pas 1 million. Des questions ?

Hervé HUC :

Sur ce point-là, sur le niveau d'investissement, ce qui est problématique, ce que j'avais déjà expliqué, mais comme tu parlais de la dette, j'y reviens, ce qui est embêtant, c'est que là on a reporté 1 300 000€ du budget précédent sur le budget en cours, un peu plus de 1 300 000€. Et on emprunte 1 million d'euros dans le budget. Comme tu as dit, vous n'êtes pas obligé de le faire. On est bien d'accord, c'est une inscription au budget.

Le Maire :

Ça s'appelle un budget primitif.

Hervé HUC :

Mais ça permet, ce million, d'inscrire au budget un investissement de 2 442 000€ plus 900 000€ à peu près de prévision de budget d'investissement qu'on laisserait en provision. Ça fait 3,3 millions d'euros qu'on laisse en provision. Si on retire les 1,3 millions qu'on a transférés du budget précédent et les 1 million d'emprunt qui sont inscrits au budget, il nous reste 1 million. Ça veut dire qu'on tire de notre budget annuel 1 million d'euros à investir, de notre budget annuel net, on ne tire même pas 1 million d'euros. Et ça ne couvre même pas le coût des AP/CP prévus sur l'année, qui sont de 1,2 millions.

Le Maire :

Non, ce n'est pas ça du tout, M. HUC.

Hervé HUC :

Non, mais si, c'est ça. C'est ce qu'on tire de notre budget net annuel.

Le Maire :

Non, non, vous nous avez fait la même démonstration dans le DOB. On a adapté nos AP/CP, justement.

Hervé HUC :

Là, il y a 1 200 000 euros prévus d'AP/CP, je ne dis pas de bêtises. Donc, ce qui fait que on a heureusement un transfert, mais notre budget annuel ne permet plus de couvrir ça. C'est-à-dire, tout nouvel investissement aujourd'hui est pénalisé. C'est ce que je voulais dire quand on a déjà parlé. Auparavant, le bénéfice qu'on tirait de notre budget était de 1,4 millions, 1,3 millions annuellement. Aujourd'hui, il est chaque année inférieure à 1 million et ce qui pénalise nos investissements, parce qu'on a des charges qui s'affichent en face sur l'investissement. C'est ce qui fait que depuis 4 ans, on n'a pas emprunté. Certes, on n'a pas emprunté, mais on n'a pas investi non plus. La Commune, à part depuis le CTM.

Le Maire :

On a 2,4 millions de travaux.

Hervé HUC :

Oui, mais on n'a pas investi sur la Commune, c'est ça le problème, c'est entre l'affichage...

Le Maire :

Mais ils sont où sont les 2,4 millions ?

Hervé HUC :

Dans les 2,4 millions, je ne sais pas, c'est bien la question qu'on pourrait se poser d'ailleurs. C'est une bonne question, c'est plutôt à nous de poser la question. Non mais, c'est présenté comme là, avec des gros montants d'investissement, mais qui en fait ne se feront sans doute pas, seront reportés à nouveau, parce c'est reporté chaque année.

Le Maire :

C'est quand même fatigant qu'au bout de 12 ans vous fassiez votre une salade macédoine au budget.

COMMUNE DE SAINT QUAY PORTRIEUX
PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL du 2 MARS 2026

Hervé HUC :

Ça fait 4-5 ans que le tennis couvert apparaît au budget, qu'il ne se fait pas, dans les faits. C'est pareil pour le GR34, il apparaît chaque année, mais ça n'avance pas. C'est pareil pour la Duchesse Anne, alors on arrive quand même à avancer à la Duchesse Anne, mais ça a été étalé sur plusieurs années en termes d'investissements, qui étaient reportés régulièrement. Ce que je veux dire, c'est que dans les faits, les investissements sont reportés, la circulation apaisée, c'est pareil, et c'est ce qui en fait est pénalisant, c'est ce qu'on tire de notre budget de fonctionnement, comme bénéfice, qui a diminué avec les années, et qui nous pénalise en termes d'investissements sur la commune. Et là aujourd'hui, depuis qu'on a investi le centre technique municipal, on a fait très peu d'investissements, là maintenant on repart avec le centre municipal de santé, et c'est vrai qu'après on a délaissé un peu le reste de la commune, à ce détriment-là, le centre de la commune, où les commerces auraient pu être relancés, où des choses comme ça, on aurait pu investir sur la relance du commerce, sur le port ou sur le centre-ville, tout ça, ça a été négligé. Et c'est ça qui est un peu dommage. C'est ce que je regrette.

Le Maire :

Alors premièrement, on n'est pas en campagne électorale.

Hervé HUC :

Non, on n'est pas en campagne électorale. J'en refais part, parce qu'on a déjà débattu.

Le Maire :

Si quelqu'un a compris ce que vous avez expliqué, moi je ne suis pas sûr d'avoir bien tout saisi.

Hervé HUC :

Eh bien ça vaut le coup de le comprendre. Donc j'invite les conseillers qui n'ont pas compris à se pencher dessus et à bien comprendre, parce que c'est important.

Le Maire :

Il y a eu 2,4 millions qui ont été faits, ça a été vu au DOB. 2,4 millions, ils n'ont pas été jetés à la rue. Il y a 2,4 millions de travaux, 2,4 millions de travaux. Ça veut dire de réalisé.

Hervé HUC :

Si c'est un DOB, ce n'est pas réalisé. Je suis désolé.

Le Maire :

Oui. OK. Au bout de 12 ans, on est encore en train de vous expliquer le B A BA.

Hervé HUC :

Non, non, ce n'est pas le BABA.

Le Maire :

On a fait 2,4 millions de travaux sans emprunter pendant 4 ans. Vous nous aviez dit, M. VASSELIN nous explique qu'il faut emprunter, et vous, vous nous expliquez qu'il faut désendetter. Déjà, vous n'avez jamais su vous mettre d'accord.

Hervé HUC :

Moi, je n'ai pas dit ça.

Le Maire :

Excusez-moi, ne me coupez pas...

Hervé HUC :

Non, parce que je n'ai pas dit ça, par contre. Il ne faut pas m'interpréter ce que j'ai dit. Je n'ai pas dit ça.

Le Maire :

Si, si, si.

Hervé HUC :

Non, non, je n'ai pas dit ça, non.

Le Maire :

Si, si, si.

COMMUNE DE SAINT QUAY PORTRIEUX
PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL du 2 MARS 2026

Hervé HUC :

Non, je viens d'expliquer ce que j'ai dit et je le redis, mais je n'ai pas dit ce que tu viens de dire. Le fait de faire un emprunt d'un million d'euros ne me dérange pas.

Le Maire :

On a fait 2,4 millions de travaux en 2025. 2,4 millions.

Hervé HUC :

On a fait quoi, alors ?

Le Maire :

Vous l'avez dans le compte administratif, ça a été présenté au tableau.

Hervé HUC :

Non mais dis-moi. Vas-y, tu vas voir. Même toi, tu ne sais pas. On ne sait pas ce qu'on a fait.

Le Maire :

Si, on le sait, puisqu'on vous l'a donné.

Hervé HUC :

D'accord.

Le Maire :

C'est le show terminal, là, ce soir.

Hervé HUC :

Non, mais OK.

Le Maire :

Ça sent le chant du cygne. Deuxièmement, on a fait 2,4 millions de travaux. Par contre, vous allez nous détailler ce que vous auriez fait à titre public pour les commerces, là, vraiment, ça m'intéresserait, parce que je crois que vous avez été président des commerçants de St-Quay-Portrieux. Ça a laissé beaucoup de souvenirs dans cette commune, quand on voit l'état de ce qu'on a retrouvé en 2014, on pourra faire une évaluation de votre activité.

Hervé HUC :

Non, je n'étais pas à la mairie. C'est n'importe quoi. C'est n'importe quoi.

Le Maire :

Ce n'est pas grave, donc, on a fait 2,4 millions. On n'a pas emprunté. Ça a été montré au DOB et vous avez la liste des travaux. Oui, effectivement, l'intérêt des AP/CP, on a beau le respecter, c'est des autorisations de travaux avec des crédits de paiement. Donc, on peut plutôt que de faire des DM en permanence et d'inscrire d'un seul coup la totalité des travaux. Ça nous permet de l'étaler sur 2, 3 ans en fonction de l'argent que l'on a. On ne dépense pas l'argent qu'on n'a pas. M. HUC, c'est ça que vous avez du mal à comprendre. Vous n'avez toujours pas compris.

Hervé HUC :

Si, faire une dette, c'est dépenser l'argent qu'on n'a pas. Heureusement, tout le monde le fait.

Le Maire :

Non, ce n'est pas dépenser l'argent qu'on n'a pas, c'est sa capacité à rembourser les intérêts et le capital. Ça n'a rien à voir.

Hervé HUC :

C'est une dette.

Le Maire :

Ça n'a rien à voir.

Hervé HUC :

OK.

COMMUNE DE SAINT QUAY PORTRIEUX
PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL du 2 MARS 2026

François HERY :

Il est urgent de conclure.

Le Maire :

Oui, je crois qu'au bout de 12 ans, c'est irréversible.

Hervé HUC :

Non, mais regardez ce que j'ai expliqué.

Le Maire :

On a fait 2,4 millions de travaux, ça a été présenté au DOB, vous avez la liste des courses, d'ailleurs. On peut la sortir, si vous voulez, c'est en pièce annexe. On a fait 2,4 millions et on n'a pas emprunté pendant 4 ans. On a désendetté la commune de 21 % pendant 4 ans, ce qui nous donne une nouvelle capacité de réemprunter éventuellement 1 million d'euros. En sachant qu'on a moins de marge. Donc, on n'a pas mobilisé et les AP/CP, je le dis et le redis, ça permet de lisser sur plusieurs années un certain nombre de projets. Oui le parc de la Duchesse Anne on l'a fait en trois années, et alors, c'était prévu comme ça. Première partie, le pump track, deuxième partie, les espaces de jeu avec l'espace santé. Là, on a la dernière partie qui sont les espaces boules bretonnes et pétanques. Oui, c'est une volonté. Ça nous permet de mener plusieurs projets à la fois.

Hervé HUC :

On l'avait déjà prévu en 2020. Il a été reporté. Enfin, on ne va pas y revenir. Ce n'est pas la peine. Excuse-moi. On arrête. Ça ne sert à rien de... Tu as raison. On a reporté plusieurs fois. Et c'est bon.

Le Maire :

Vous perdez votre temps. Oui, oui. En 2020, il y a eu un Covid. En 2021, il y a eu un Covid. On n'avait pas de recettes du casino. On ne savait pas où allait l'État. On ne savait pas ce qu'il allait se passer. Mais tout le monde a oublié qu'il y avait...

Hervé HUC :

Non, mais très bien.

Le Maire :

Oui, oui. C'est une façon de réécrire l'histoire. Mais c'est...

Hervé HUC :

Non, non, non.

Le Maire :

Bon. Très bien. Alors, on continue.

Voirie :

Je pense que vous partirez avec ça. Quand on fait un aménagement de voirie comme la rue des Trois-Frères-Salaun, avant de faire la voirie, il faut nécessairement vérifier l'assainissement. Ce qui a été fait.

Il faut vérifier après, effacer les tuyaux de gaz. Ça a été fait. Il faut effacer ensuite les fils électriques.

Ce qui vient d'être fait. Il nous reste encore une partie qu'elle téléphone à partir de la rue de la Garenne. Donc, ce n'est pas moi qui décide des lettres.

Le Maire :

On a un budget global d'1,4 millions et cette année, on va inscrire 396 000€ pour le début des travaux de voirie.

Hervé HUC :

Oui, mais c'est ce que j'ai dit, 1,2 millions. Si tu regardes le montant, 130 000€ plus, 130.000 plus... ça fait pour l'année 1,2 millions. Non, mais je sais compter. C'est ce que je t'ai dit. Tu n'as peut-être pas compris, mais je t'ai bien dit 1,2 millions et c'est ce qui s'affiche là à l'écran. Je sais compter quand même. Ne me dis pas que je ne sais pas compter. Non, mais c'est bien ce que j'ai dit, je ne me suis pas trompé. J'ai bien compris.

Le Maire :

On a inscrit 2,5 millions de travaux.

Hervé HUC :

Oui, mais c'est bien 1,2 millions qu'il y a là.

Le Maire :

Ben oui, on va faire la suite. On va retrouver les 1,3 millions qu'ils manquent.

Hervé HUC :

Donc, on revient à ce que j'ai dit.

Le Maire :

Allez, on avance.

Albert VASSELIN :

Oui, j'espère que je ne vais pas me faire allumer. Je vais me répéter. Oui, gros entretiens de voiries, qu'est-ce que vous entendez par gros entretiens de voiries ? J'ai compris, j'ai vu qu'il y a des entretiens rues des 3 frères Salaün, pont du Martouret, effacement des réseaux Moulin Saint-Michel, etc., boulevard du Littoral. Pour le reste de la voirie, dans des quartiers qui peuvent être périphériques, comment vous voyez ça ?

Le Maire :

Alors, on a une rue qui est actuellement prioritaire, mais là encore, on est bloqué, c'est la rue Paul de Foucaud. On l'a dit et redit, il suffit de la pratiquer pour voir qu'elle est en grande souffrance mais là je ne peux pas faire de réfection de voirie tant que l'assainissement n'a pas été mené. Après, vous avez eu un diagnostic des voiries, vous l'avez vu. Sur les 44 kilomètres, il y en a combien qui sont en mauvais état ?

Albert VASSELIN :

Oui, très peu.

Le Maire :

Très peu, merci, 1,9 kms. Ce sont ceux-là qu'on va inscrire.

Albert VASSELIN :

Ce que j'ai vu sur le diagnostic.

Le Maire :

Oui, tout à fait.

Albert VASSELIN :

Mais quand je me balade dans Saint-Quay, je le fais un peu partout, il y a plus d'1,9 kms de mon point de vue.

Le Maire :

Je ne sais pas. L'étude qui a été faite, c'est 1,9 km.

Albert VASSELIN :

Si une étude a été faite alors...

Le Maire :

Je ne suis pas un spécialiste. Effectivement, la réflexion de voirie, on l'a dit et redit, on ne peut pas refaire l'enrobé tant qu'on n'a pas vérifié les réseaux en dessous, je n'arrête pas de le dire.

Albert VASSELIN :

Oui, M. Le Maire, on a entendu.

Le Maire :

Oui, c'est pour cette raison qu'on a fait la rue des 3 Frères Salaun, qui est une route très, très longue, qui est enfin terminée, il ne reste plus que l'effacement du téléphone entre la rue de la Garenne et la sortie. Ce n'est pas moi qui décide. Vous parlez de voirie, tout le monde est d'accord pour dire que l'état de la rue du Moulin Saint-Michel, dans sa partie basse, sur tous les trottoirs, avec les arbres et les racines, est déficiente. C'est une rue d'entrée ou de sortie, actuellement, en pratique, que ce soit en PMR, ou que ce soit avec poussette ou en situation de handicap, ça devient compliqué. C'est pour ça qu'elle est inscrite. C'est une priorité. C'est bien des priorités.

Albert VASSELIN :

Vous ne parlez plus de la rue La Fontaine.

Le Maire :

Non, parce que... Vous l'avez retrouvée dans la liste. Vous me posez la même question. On attend, parce qu'il y a une réflexion de l'assainissement aussi. Je me rappelle que c'est quand même une des rues où vous avez encore les eaux pluviales sur les côtés.

Albert VASSELIN :

Je sais.

Le Maire :

On attend, puisqu'il va y avoir une réflexion de l'assainissement, puisque ça n'a pas fait partie du périmètre de réflexion de l'ensemble du quartier du Portrieux. Je vous rappelle que, quand on a été élus en 2014, 2015, 2016, je me rappelle que les anciens de la commune m'ont dit, avant de lancer les travaux de réflexion, de mettre, effectivement, de l'enrobé ou de mettre des dalles, il va falloir dépaver c'est le terme, il va falloir vérifier. Et il y avait 340 non-conformités de branchements entre les eaux usées et les eaux pluviales, 340.

Albert VASSELIN :

Ça ne m'étonne pas.

Le Maire :

Ça veut dire que rue de La Fontaine, on a un sacré chantier à lancer, mais c'est SBAA qui doit nous donner le feu vert. Et la priorité aujourd'hui, c'est le Moulin Saint-Michel, vous avez dû voir le chantier à la rue de la Bourgade aussi. Les travaux se suivent, ils se font au fur et à mesure, et nous, ensuite, se posera à chaque fois la question, il suffit d'aller visiter d'autres communes. Il suffit d'aller à Saint-Brieuc, d'ailleurs, ou des villes comme Langueux, où il peut y avoir une réfection de trottoir, une réfection de voirie, mais il n'y a pas forcément systématiquement d'effacement de réseau. Donc, c'est un choix. Il n'y a pas systématiquement d'effacement de réseau. Et donc, ça, ça sera la décision de la future équipe.

Quelles sont les rues où il faut faire l'effacement de réseau ou prioriser la réflexion de voirie, ça, c'est sûr.

Albert VASSELIN :

M. Le Maire, je visite beaucoup de communes, y compris des communes de campagne, je trouve que notre commune, si je prends les trottoirs, par exemple, vous allez me répondre, il faut aller voir en dessous si on peut faire quelque chose par-dessus. On voit quand même dans Saint-Quay-Portrieux des gens âgés avec des déambulateurs qui sont au milieu de la rue pour pouvoir bouger. On voit des gens avec des poussettes aussi qui poussent peu, malheureusement. Peu de poussettes. Mais à certaines périodes, on voit des gens qui sont obligés d'aller sur la rue.

Le Maire :

Oui, mais vous savez pourquoi, M. VASSELIN ?

Albert VASSELIN :

C'est qu'on n'a rien fait avant 14 ?

Le Maire :

Mais pourquoi ? Allez rue des 3 Frères Salaun, parce qu'il y a des gens, des personnes, qui ne rentrent pas leur voiture dans leur garage ou dans leur jardin et qui se stationnent sur les trottoirs. C'est un problème d'incivilité, souvent. Après, il y a des rues qu'on a refaites comme la rue Poincaré, où vous n'avez pas effectivement de trottoir, qui est une zone 30 qu'on pourrait passer en zone 20, où le piéton est prioritaire, le cycliste et le PMR, et c'est bien là, quand on organise le stationnement, qu'on peut effectivement circuler. Rue des 3 Frères Salaun, là, c'est un vrai sujet. Rue du Moulin Saint-Michel, dès qu'il y a une manifestation, les trottoirs sont abîmés. Vous avez des voitures qui sont stationnées tout l'été sur les trottoirs. Qu'est-ce que je fais ? Je les verbalise ?

Albert VASSELIN :

Oui.

Le Maire :

Donc voilà, c'est ça la difficulté. Ce n'est pas lié à l'état des rues, c'est plutôt à l'état du stationnement anarchique et on l'organise au fur et à mesure. Et vous pouvez verbaliser qu'à partir du moment où vous faites un stationnement alternatif organisé. Oui, verbaliser pour verbaliser, ça ne sert à rien, il faut donner des solutions. Et si on trouve des solutions, c'est ce qu'on a fait rue Poincaré, on est en train de travailler sur la rue Clémenceau. Rue Clémenceau, quand vous descendez, c'est bien le stationnement des voitures sur le trottoir qui pose un problème de circulation des piétons, des vélos et des poussettes. Le stationnement, ce n'est pas l'état de la voirie. C'est le stationnement qu'il faut réorganiser. C'est ce que l'on fait progressivement, vous ne pouvez organiser votre stationnement, je crois, je me répète, c'est bien le travail qu'on mène depuis des années, à partir du moment où vous vous autorisez à changer le sens de circulation, de mettre en sens unique, d'avoir l'accord des riverains, ça s'appelle de la démocratie participative ou de la concertation. Et c'est ce qu'on a fait rue du Centre, rue des Cerisiers, etc... C'est comme ça que ça s'organise, mais il faut y aller doucement.

Albert VASSELIN :

J'ai plein de choses à dire. Vous avez demandé l'accord des cyclistes pour mettre des sens interdits sur des petites rues.

Le Maire :

Les cyclistes, il y a une association qu'on a rencontrée.

Albert VASSELIN :

Celle de Saint Briec ?

Le Maire :

Ah non, pas celle de Saint Briec. Elle s'appelle Vélos..., qui vient d'être constituée sur les 5 communes. Je suis allé à leur assemblée générale, d'ailleurs, j'étais le seul élu. J'étais le seul élu des 5 communes.

Albert VASSELIN :

C'est bien.

Le Maire :

Oui c'est bien. Deuxièmement, ils ont envoyé un questionnaire aux candidats et j'ai répondu. Mais c'était bien. C'est un vendredi soir, à 20h. Salle des loisirs à État. J'étais le seul élu présent. Et on n'a pas vu non plus les candidats d'autres listes, d'autres communes. Ils ne sont pas venus voir Goëlo Cyclette, ça s'appelle. Ils ont prévu de travailler avec nous sur le schéma directeur. Oui, tout à fait. C'est prévu. On les a rencontrés. Voilà. Donc on a du travail.

On va passer au vote de budget ? Ça serait mieux. Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

Donc, on est en capacité, je le répète, pour que tout le monde comprenne bien, parce que vous nous avez embrouillés là. Excusez-moi.

Hervé HUC :

Ah non.

Le Maire :

On a prévu 2,4 millions de travaux. On a des résultats plutôt satisfaisants. Tout va bien. On est en capacité d'emprunter 1 million, puisqu'on n'a pas emprunté pendant 4 ans. Et on fait les travaux au fur et à mesure de l'argent dont on dispose. On aurait pu endetter beaucoup plus la commune. Ce n'est pas le choix que nous, on a fait. C'est par contre ce que voulait M. VASSELIN. Qu'on endette la commune.

Albert VASSELIN :

Pas du tout. On ne va pas recommencer.

Le Maire :

Mais si. Mais nous on n'a pas voulu. Bien. On passe au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2312-1 et suivants,
- Vu la nomenclature budgétaire et comptable M57,
- Vu le projet de budget.

COMMUNE DE SAINT QUAY PORTRIEUX
PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL du 2 MARS 2026

Décide par 20 (vingt) voix pour et 2 (deux) voix contre [MM. HUC Hervé et VASELIN Albert] :

- D'approuver le projet de budget de la commune pour l'exercice 2026, tel que présenté :

Point n°12

Délibération 20260302 10 - Budget primitif 2026 - Budget annexe Centre municipal de santé

Présentation par le Maire :

Le projet de budget pour l'exercice 2026 a été présenté en commission plénière du 24/02/2026. Le budget est voté par chapitre en fonctionnement, par opération en investissement ainsi que les éventuelles autorisations de programme en cours.

Pour procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (fixées par le code à 7,5% maximum des dépenses réelles de chaque section).

Section de fonctionnement : 63 015 € (soit 7,5% des dépenses réelles)

Section d'investissement : 1 798.60 € (soit 7,5% des dépenses réelles)

Ce projet s'établit comme suit :

Section de fonctionnement :

Chap	Dépenses	
		BP 2026
002	Résultats reportés	
011	Charges à caractère général	82 000,00
012	Charges de personnel	758 000,00
65	Autres charges gestion	100,00
67	Charges spécifiques	100,00
	Dépenses réelles	840 200,00
042	Amort des biens	9 300,00
023	Virement section investissement	10 564,35
	Total Dépenses d'exploitation	860 064,35

Chap	Recettes	
		BP 2026
002	Résultats reportés	4 964,35
70	Produit des services	525 000,00
74	Subvention	330 000,00
	Dont CPAM	190 000,00
	Ville	140 000,00
75	Autres produits gestion courantes	100,00
	Recettes réelles	860 064,35
042	opération d'ordre	0,00
	Total recettes d'exploitation	860 064,35

Section d'investissement :

Chap	Dépenses	
		BP 2026
001	Résultats reportés	
40	Amort. Subv.investissement	0,00
16	Emprunt	0,00
OPFI	opérations financières	0,00
21	équipement	23 981,35
	Opérations d'équipement	23 981,35
	Dépenses totales	23 981,35

Chap	Recettes	
		BP 2026
001	Résultats reportés	2 515,00
040	Amortissements des biens	9 300,00
021	Virement section exploitation	10 564,35
10	Dotations et fonds de réserve	1 602,00
OPFI	opérations financières	23 981,35
13	Subvention équipement	0,00
	Opérations d'équipement	0,00
	Recettes totales	23 981,35

Le Maire :

Les événements, surtout en 2025, c'est le recrutement du centre d'assistance médicale, je rappelle que c'est un poste qui est surtout financé par la CPAM et le fait qu'il y ait ce poste nous a permis de créer un autre poste de secrétaire médicale. Donc, actuellement, je rappelle, 5 médecins, 4,8 équivalents en temps plein, 2 secrétaires, une secrétaire, une assistante médicale. D'accord ? Et ce poste est cofinancé en partie par la CPAM. Donc, en 2025, on a eu 36 000€. En 2026, on arrive à 27 000€ et ensuite, on a la certitude qu'on aura 21 000€ tous les ans. D'accord ? Un poste opérationnel.

Deuxièmement, je rappelle qu'on a été labellisé France Santé. Donc, faut-il le rappeler, il y a 18 centres qui ont été labellisés dans le département. Donc, sur les 18, 9 sont des centres de santé dont St-Quay-Portrieux. Et en

COMMUNE DE SAINT QUAY PORTRIEUX
PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL du 2 MARS 2026

termes de taille de commune, le numéro, enfin, si on part du plus bas, c'est La Chèze et au-dessus, c'est Saint-Brieuc. Et les autres communes, dans notre périphérie, c'est Plérin, Langueux et Saint-Brieuc-Trégueux.

Donc, c'est la plus petite commune de l'agglomération qui a été labellisée France Santé. Actuellement, la labellisation, en dehors du logo, on ne connaît pas la subvention qui va nous être accordée. Donc, si ça signifie qu'il va y avoir un travail, on va nous proposer une convention ; cette convention n'est pas une convention nationale, mais une convention par établissement, avec un certain nombre d'objectifs et il est prévu une rencontre mercredi matin avec le nouveau directeur départemental de l'ARS pour connaître ces conditions. Au maximum, si on remplissait toutes les conditions et tous les critères, que l'on ne connaît toujours pas, on pourrait avoir une enveloppe maximum de 50 000€ de subvention, de fonctionnement. Maximum.

C'est un peu le même principe que France Service. Et ensuite, cette subvention est pérenne. Donc, on l'attend. Je ne peux pas l'inscrire, puisque je ne connais pas la somme pour 2026, pour l'instant, la convention n'est pas signée. On reprend le chapitre suivant.

Fin de la présentation :
Y a-t-il des questions ? Oui.

Albert VASSELIN :

M. Le Maire, j'ai malentendu les temps pleins. Il y a combien de temps pleins en médecins ?

Le Maire :

5 médecins, 4,8 équivalent temps plein. 4,8. Donc, 4 sont à temps plein et 1 est à 80 %.

Albert VASSELIN :

D'accord. Merci.

Hervé HUC :

Juste, ce que j'ai déjà dit sur le centre de santé, c'est que je sais très bien que ça permet aux habitants de la commune d'avoir des médecins traitants. Ce qui est dommage, c'est d'avoir des médecins qui sont salariés de la commune. Je trouve que ce n'est pas de la compétence dans la commune. Et pour moi, la sécurité sociale reste de la compétence de l'Etat ou on pourrait le partager sur une agglomération ou un département ou la région, parce que beaucoup de patients... en fait, les quinocéens payent ce déficit avec des patients qui ne sont pas tous de la commune. Donc, ils payent pour les patients qui sont extérieurs de la commune. Et en fait, ça porte atteinte au principe de la sécurité sociale et c'est ça qui est un peu dommage, je trouve. Ce n'est pas le rôle, je trouve, de la commune de salariés et des médecins. Après, c'est dommage que ce soit la seule solution qu'on puisse trouver pour que les quinocéens aient des médecins traitants, malheureusement. Voilà.

Le Maire :

On ne va pas refaire l'histoire. Je n'avais pas d'autre solution. Vous ne m'avez pas amené des médecins libéraux trouvés dans les pages jaunes M. HUC. Si vous l'aviez fait, j'aurais été ravi. Mais ça, vous ne l'avez pas fait. Deuxièmement, c'est une solution dont on peut être fiers. Parce qu'actuellement, c'est un critère majeur. Quand vous dites, c'est dommage que la commune finance des docteurs parce que ce n'est pas notre rôle et qu'il y a d'autres personnes des autres communes, vous devriez vous poser la même question sur d'autres activités. Quand on parlait des subventions aux associations, il y a beaucoup d'associations que, actuellement, on accompagne avec des sommes importantes. Il n'y a que des pratiquants de Saint-Quay-Portrieux. C'est-à-dire, vous créez une nouvelle exclusion.

Hervé HUC :

Non, ça n'a aucun rapport.

Le Maire :

Quand je pense, par exemple, à sport nautique de Saint-Quay-Portrieux où il y a un certain nombre d'adhérents de St-Quay-Portrieux, on va verser, on va le retrouver tout à l'heure, une subvention pour l'emploi, plus de fonctionnement, 21 000€. Est-ce qu'on doit se poser la même question lorsqu'on pratique du badminton ? Je crois que vous l'avez pratiqué un moment. Je ne pense pas que tous les pratiquants du badminton soient quinocéens. Après, est-ce que ce service est un service ? Effectivement, il fut un temps où on subventionnait le budget annexe aussi du port d'échouage quand on a été élu, on a su l'équilibrer grâce au travail d'Erwan BARBEY-CHARIOU, tout le monde ne faisait pas du bateau et n'habitait pas à St-Quay-Portrieux. Quand on subventionne à 138 000 € le syndicat mixte du port d'Armor, tout le monde n'a pas un bateau et tout le monde ne fait pas du bateau. Au fur et à mesure, vous devez vous poser des questions au fur et à mesure que vous posez cette

question. Est-ce que on doit limiter ou pas aux habitants de la commune ? Actuellement, le centre de santé, c'est un service public. C'est un choix qu'on a fait, qui est une référence. Et bien nous en a pris parce que ce n'est pas un sujet de campagne électorale, c'est un sujet dans toutes les autres communes. Deuxièmement, notre centre est cité en référence puisqu'on a fait encore des interviews récemment du côté de Lannion et du Trégor, puisqu'il n'y a pas de centre de santé. C'est un sujet aussi de campagne électorale. Doit-on ou non salarier les médecins ? Donc on a fait ce choix. Il est assumé. C'est un choix assumé. Et moi, je suis plutôt très satisfait de dire que tout habitant de la commune a accès aux soins et à une prestation de qualité. Après, un centre de santé, effectivement, il y a une subvention d'équilibre. L'objectif, c'est de tendre vers l'équilibre. Si on a une subvention d'équilibre qui est apportée par France Santé, qui peut aller jusqu'à 50 000€, les 140 000€ moins 50 000€, vous voyez qu'on diminue effectivement la subvention d'équilibre. Même question, il y a des propositions d'équipements qui sont financées par la commune. Une bibliothèque, est-ce que c'est équilibré ? Vous vous êtes posé la question ? Non. Est-ce qu'une piscine, c'est équilibré si on devait payer au juste prix les cours de piscine et les prix d'entrée ? Non.

Hervé HUC :

Ça n'a aucun rapport.

Le Maire :

Est-ce que les écoles de musique sont facturées au coût réel ? Etc...

Hervé HUC :

C'est n'importe quoi.

Le Maire :

L'objectif, effectivement, c'est que, premièrement, ça soit accessible à tous les habitants qui le souhaitent, ils ont le libre choix du médecin, n'oublions pas qu'ils peuvent faire un choix dans d'autres communes. Deuxièmement, dans le dispositif France Santé, notre objectif, c'est d'ouvrir à d'autres habitants, d'autres communes, avec deux conditions, France Santé, si on nous donne une subvention complémentaire et si, effectivement, les communes participent. C'est tout l'enjeu du partenariat qu'on espère construire avec l'équipe qui sortira des urnes de Tréveneuc, par exemple.

Hervé HUC :

Juste, pour revenir à ce que j'ai dit, parce que tu as tout mélangé, les associations, je suis sincèrement désolé de dire que ce sont des associations quinocéennes, qu'il y a des gens de Saint-Quay-Portrieux qui vont dans des associations extérieures à Saint-Quay-Portrieux et qu'on n'a pas salarié tous les gens qui travaillent dans les associations de Saint-Quay-Portrieux. Qu'on soit bien d'accord, on ne parle pas du tout de la même chose. Ensuite, sur la piscine ou je ne sais pas ce que tu as dit d'autre, ce n'est pas des choses qui sont de la compétence de l'État. Ça n'a strictement aucun lien avec ce que j'ai dit. La Sécurité sociale était de compétence de l'État jusqu'à présent. Ce déficit, ils sont en train de le reporter sur d'autres personnes, que ce soit via... on peut discuter, on peut débattre, c'est sur la construction de notre État et de la Sécurité sociale en France dont je discute. Ce déficit, on reporte ce déficit-là sur la commune, en gros, on va reporter d'autres déficits via des mutuelles, sur les gens qui vont cotiser aux mutuelles. C'est un débat général sur la constitution de notre Sécurité sociale. Qu'est-ce qu'on veut construire demain ? Est-ce qu'on continue à créer des inégalités ? Parce qu'on a cette chance-là de pouvoir le faire parce qu'on est une commune riche. Mais il y a des communes qui n'ont pas les moyens de faire ce qu'on vient de faire. Et ça, c'est aussi une chance. On arrive à construire un centre municipal de santé. On arrive à payer des médecins avec un déficit annuel. Mais toutes les communes ne peuvent pas le faire. Et ça, c'est regrettable, c'est-à-dire qu'on est en train de créer des déséquilibres et des inégalités au sein de notre pays et sur la santé, on ne devrait pas, à mon avis. Qu'on le fasse sur une piscine ou sur d'autres choses, ça peut se discuter ou sur des associations, sur un centre de santé, ça me paraît discutable, fortement discutable. C'est ça dont je discute. Je ne discute pas de l'intérêt de la chose. Ça permet, je le redis à des quinocéens, d'avoir trouvé un médecin traitant. Et malheureusement, je pense qu'il n'y avait pas d'autre solution, je te rejoins là-dessus, dans l'immédiat. J'espère qu'à terme, on arrivera à faire évoluer ce système-là vers quelque chose de plus général. Qu'il soit pris en charge, soit par le département ou la région. J'espère qu'un jour, ça va évoluer. Mais c'est un peu dommage qu'on en passe par là. C'est ce que je voulais dire.

Le Maire :

Je vais juste répondre. C'est un débat qui a lieu dans beaucoup de communes, on peut le refaire ici mais il est soldé ici. On a pris la décision d'avoir un centre de santé avec des médecins salariés parce qu'on considère que c'est un marqueur important de la commune. Deuxièmement, le débat de savoir si c'est une compétence communale, intercommunale, départementale, régionale, ça a déjà été soldé, là encore, ce n'est pas quand le train part qu'il faut faire ses bagages. L'Agglomération a dit que ce ne serait pas sa compétence. Ça a déjà été

COMMUNE DE SAINT QUAY PORTRIEUX
PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL du 2 MARS 2026

dit. Le Département qui vient de voter sondage a dit, je ne prendrai pas cette compétence. Et la Région non plus. Ça a été dit, ça, c'est déjà soldé. Par contre, ils nous accompagnent en investissement, vous confondez le fonctionnement et l'investissement. Quand on construit le bâtiment, le bâtiment lui-même, on a eu un bel accompagnement, puisque la Région nous accompagne, le Département nous accompagne, l'État nous accompagne. Et en investissement, pas en fonctionnement, parce qu'ils ont décidé que ça ne serait pas de leur compétence. D'accord ? Maintenant, je pense que ça fait la fierté de l'équipe municipale. Je vous inclus dedans. Au moins, il y aura un bilan positif de votre bilan. C'est une satisfaction de dire, il y a cette proposition pour tous les habitants.

La question qui se pose, c'est de se dire, est-ce qu'on ouvre à d'autres habitants, d'autres communes ? Oui. À partir du moment où les communes vont participer. C'est tout l'enjeu de l'après du 15 mars. Oui, je le comprends, tout à fait. Je pense que c'est très désagréable de penser que dans notre commune, il y a parfois un côté d'une rue qui est à Saint-Quay-Portrieux, puis un autre côté, je ne peux pas citer, ça peut être Etables ou Plourhan ou Trévèneuc. Et finalement, on se dit, en fonction ou pas de mon code postal, mais en fonction de mon numéro, de mon code pair ou impair, je n'ai pas forcément accès. C'est faux. Tout simplement parce que, je pense, sous l'autorité de Karine, actuellement, quand on voit des patients qui habitent d'autres communes, qu'on les voit une fois, deux fois, trois fois, dans le dispositif, ce qu'on appelle le SAS, Service d'Accès aux Soins en urgence, on va les voir une fois. Souvent, on va faire une prescription médicale. On va prescrire des examens, on va les voir une fois, deux fois, trois fois, et on va signer médecin-traitant. Donc, on les rentre dans le dispositif. On a quand même un certain sens déontologique et éthique.

Sophie LATHUILLIERE :

J'entends ta position idéologique, maintenant, notre rôle en tant qu' élu local, c'est d'essayer d'améliorer la vie de nos concitoyens et aujourd'hui, c'est un vrai besoin du territoire. Donc, sachant que c'est une vraie problématique, on est là pour y répondre et on a la chance de pouvoir financièrement accorder ce budget à cette préoccupation qui est vraiment prégnante pour les habitants, quelle que soit leur génération.

Le Maire :

Merci. Merci. Pas le choix.

Hervé HUC :

Je suis d'accord avec ça.

Le Maire :

Reprenez mes vœux de 2018, vous vous rappelez de ce que j'ai dit ? Non ? Vous aurez des médecins, il y aura un peu moins de guirlandes à Noël, effectivement, j'en ai fait moins et il y aura un peu moins de goudron, désolé, M. VASSELIN. C'est pour vous, ça.

Albert VASSELIN :

Je m'en souviens.

Le Maire :

Oui, j'avais dit ça. Donc, aujourd'hui, on va aller mettre ça et on va acheter des guirlandes, vous allez les retrouver et on va faire du goudron.

Albert VASSELIN :

Du goudron, super.

Le Maire :

Voilà, tout simplement, parce qu'on a été bons. Donc, on aura tout, c'est ça, le projet.

Albert VASSELIN :

M. Le Maire, je vous remercie de dire que c'est un choix de tout le conseil municipal.

Le Maire :

Oui, merci.

Albert VASSELIN :

Y compris la minorité.

Le Maire :

Une partie de la minorité. Je ne crois pas que je mettrai M. HUC dans ce bilan.

Hervé HUC :

Non, je m'étais mis en désaccord avec le site. Je rappelle. J'étais en désaccord avec le site. Ah, j'étais en désaccord avec le choix du site. Je n'étais pas le seul.

Le Maire :

On va reprendre le débat.

Albert VASSELIN :

Oui. On a voté quasiment 99,5% de toutes les délibérations si ce n'est au-dessus.

Le Maire :

On est d'accord.

Albert VASSELIN :

De toutes les délibérations.

Le Maire :

Bien. Donc, on ne remettra jamais en cause ce centre de santé. Deuxièmement, il va être labellisé France Santé, j'espère avoir des subventions complémentaires.

Hervé HUC :

Ce n'est pas ça le problème, c'est pas ça la question.

Le Maire :

C'est bien l'objet parce qu'on a été référencés, j'espère qu'on va avoir des consultations, des télé-expertises avec des spécialistes. J'espère surtout qu'on passera en capacité en novembre d'accueillir ce qu'on appelle un docteur junior qui est un médecin interne de quatrième année. On a toutes les conditions pour remplir, donc, ça veut dire qu'on va pouvoir continuer à travailler et proposer ce service à la population. Il ne sera jamais remis en cause. Jamais. C'est acté. C'est fait. Le bâtiment, on l'inaugure dans quinze jours. Vous êtes au courant ? On va l'inaugurer dans quinze jours. C'est un bâtiment exceptionnel, exceptionnel. Donc, il est à sa place et à sa très bonne place. Sinon, il faudrait, comme je le dis souvent aussi, on aurait pu faire aussi les centres commerciaux en centre-ville, parce qu'ils ne sont pas trop loin les centres commerciaux ? Posez-vous la question vous qui avez défendu le commerce. Bien, on repasse au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 1612-12 et L. 2121-14,
- Vu l'instruction comptable M 57,
- Vu le projet de budget.

Décide à l'unanimité :

- **D'approuver le projet de budget annexe du centre municipal de santé pour l'exercice 2026, tel que présenté.**

Point n°13

Délibération 20260302 11 - Budget primitif 2026 - Budget annexe Cinéma

Présentation par le Maire :

Le projet de budget pour l'exercice 2026 a été présenté en commission plénière du 24/02/2026. Le budget est voté par chapitre en fonctionnement, par opération en investissement ainsi que les éventuelles autorisations de programme en cours.

Pour procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (fixées par le code à 7,5% maximum des dépenses réelles de chaque section).

Section de fonctionnement : 3 180€ (soit 7,5% des dépenses réelles)

Section d'investissement : 7 574.36€ (soit 7,5% des dépenses réelles)

Ce projet s'établit comme suit :

COMMUNE DE SAINT QUAY PORTRIEUX
PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL du 2 MARS 2026

Section de fonctionnement :

Chap	Dépenses	
		BP 2026
011	Charges à caractère général	25 000,00
65	Autres charges gestion	16 000,00
66	Charges financières	1 400,00
	Dépenses réelles	42 400,00
042	Amort des biens	42 000,00
023	Virement section investissement	80 442,63
Total Dépenses d'exploitation		164 842,63

Chap	Recettes	
		BP 2026
002	Résultats reportés	44 342,63
70	Produit des services	15 000,00
74	Subvention Budget Ville	85 000,00
75	Autres produits gestion courantes	2 500,00
	Recettes réelles	146 842,63
042	Amort subv investissement	18 000,00
Total recettes d'exploitation		164 842,63

Section d'investissement :

chap	Dépenses	
		BP 2026
001	Résultats reportés	32 991,41
040	Amort subv investissement	18 000,00
16	Emprunt et dettes assimilés	50 000,00
OPFI	opérations financières	100 991,41
100	Cinéma	54 451,22
	Opérations d'équipement	
	Reste à réaliser	0
Dépenses totales		155 442,63

Chap		
		BP 2026
040	Amortissements des biens	42 000,00
21	Virement section exploitation	80 442,63
10	Excédent fonctionnement capitalisé	33 000,00
OPFI	opérations financières	155 442,63
13	Subvention équipement	0,00
	Opérations d'équipement	0,00
	Reste à réaliser	0,00
Recettes totales		155 442,63

Le budget du cinéma est assujéti à la TVA. Les montants inscrits au budget sont donc des montants hors taxes et non TTC

Le Maire :

Alors, ce qui est intéressant, on le dit, on le redit, c'est la subvention d'équilibre de 85 000€. Et c'est surtout qu'il y a un moment, les travaux ayant été faits, on va arriver au solde de l'emprunt. C'est la dernière année. C'est la dernière année qu'on va rembourser l'emprunt pour le cinéma.

Hervé HUC :

Yes !

Le Maire :

Oui. Ce qui n'empêche pas qu'il y aura des travaux d'entretien, comme on vient de le faire pour les fauteuils. On a un entretien au niveau de l'éclairage. Donc, c'est la dernière année.

Hervé HUC :

On a un super cinéma.

Pierre BOULAD :

(Question inaudible sur les fauteuils)

Le Maire :

Si, ils sont tous réparés, M. BOULAD. Si, j'y étais hier, et ils sont tous réparés.

Pierre BOULAD :

Non il y en a encore.

Le Maire :

Ils ont tous été vérifiés, en tout cas. Bon. Est-ce qu'on peut passer au vote ?

COMMUNE DE SAINT QUAY PORTRIEUX
PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL du 2 MARS 2026

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 1612-12 et L. 2121-14,
- Vu l'instruction comptable M 4,
- Vu le projet de budget.

Décide à l'unanimité :

- **D'approuver le projet de budget annexe du cinéma l'exercice 2025, tel que présenté.**

Point n°14

Délibération 20260302 12 - Subventions associations

Après instruction des dossiers et à la suite de la réunion de la Commission finances du 16/02/2026, il est proposé d'attribuer les subventions aux associations dont les noms et les montants figurent dans le tableau ci-dessous.

AFFAIRES SOCIALES	TYPE	BP 2026
Mam'Zelles Breizh	Animation	200 €
Association pour la promotion du Sang Bénévole à Binic et en Sud Goelo	Fonctionnement	200 €
Banque alimentaire des Côtes d'Armor	Fonctionnement	200 €
Boutique gratuite-St Quay Portrieux (association collégiale - sans flux financier)	Fonctionnement	150 €
	Investissement - règlement direct Ville	600 €
Restos du Cœur	Fonctionnement	1 400 €
Secours Catholique	Fonctionnement	450 €
Secours Populaire Sud Goelo	Fonctionnement	1 200 €
SOUS TOTAL SOCIAL		4 400 €

ENFANCE-JEUNESSE	TYPE	BP 2026
APPEL Notre Dame de la ronce	Fonctionnement	1 250 €
	Animation	2 000 €
APE des Embruns	Animation	2 500 €
	Investissement	1 500 €
Collège Camille Claudel	Fonctionnement / Voyage	1 500 €
Association prévention routière	Fonctionnement	100 €
Coop scolaire OCCE Primaire Embruns	Fonctionnement	2 300 €
	Fonctionnement / activité voile	1 450 €
Coopérative USEP Maternelle Les Embruns	Fonctionnement	1 255 €
MFR Plérin	Fonctionnement	50 €
SOUS TOTAL ENFANCE JEUNESSE		10 655 €

CULTURE	TYPE	BP 2026
Activité Club quinocéens	Fonctionnement	115 €
	Équipement	465 €
Amicale du Moulin, fontaines et lavoirs	Fonctionnement	600 €
	Équipement	350 €
	Animation : fête du moulin	600 €
Art à Bâbord	Fonctionnement	300 €
Art Couleur	Fonctionnement	150 €
Association Label'Ville Guignol	Animation / Intervention	5 760 €
MusMat	Animation	4 000 €

COMMUNE DE SAINT QUAY PORTRIEUX
PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL du 2 MARS 2026

Atelier Peinture sur soie	Fonctionnement	120 €
Bagad Sonerion sant Ké	Fonctionnement	1 000 €
	Équipement	3 666 €
Co-jardinons en Goëlo	Équipement	650 €
Comité de quartier du Portrieux	Animation : concerts	3 000 €
Danserien Sant Ke	Fonctionnement	500 €
	Animation : initiation été	300 €
	Animation :Européade	1 100 €
Bulle d'Armor « Des BD pour Saint Quay »	Animation : Bulles d'armor	4 000 €
	Animation - activité scolaire	500 €
Arpège des arts - Escapades musicales en Goëlo	Animation : concerts	4 000 €
Heures musicales de Binic	Animation: concert	500 €
Kanerien ar Goëlo	Fonctionnement	1 800 €
	Animations	1 250 €
Confédération Kenleur (War'I Leur)	Animation : Sant ke dans Breizh	4 000 €
Quand le Jazz est là	Fonctionnement	1 500 €
St Quay Patch	Fonctionnement	150 €
	Équipement	150 €
Seanapse	Animation Open air	7 000 €
Université du temps libre	Fonctionnement	200 €
Portrieux Patrimoine	Animation	1 500 €
Ciné St Ké	Fonctionnement	105 €
SOUS TOTAL CULTURE		49 331 €
	TYPE	BP 2026
Association Sportive du Collège Camille Claudel	Fonctionnement	1 500 €
Compagnie Archer Sud Goëlo	Équipement : Cibles	4 500 €
L'Espérance de Saint-Quay-Portrieux (Tennis de Table)	Fonctionnement	3 000 €
	Équipement	1 000 €
	participation rémunération prof	2 000 €
Goelo Football Club	Fonctionnement	4 000 €
Groupement foot des jeunes du Sud Goëlo	Fct : aide fct rmb SBAA	2 000 €
	Aide emploi asso : SBAA	1 600 €
Narcoclub	Fonctionnement	500 €
Tennis Club	Fonctionnement	8 000 €
	Animation : Open internat de SQPX	6 000 €
SNSQP (Sport Nautique Saint-Quay-Portrieux)	Fonctionnement	13 000 €
	Emploi convention emploi tri partite	8 000 €
Société Hippique	Animation concours hippique	8 000 €
Sant Ke Bad	Fonctionnement	300 €
	Équipement : raquette, volant et filet	200 €
Archets Quinocéens Loisirs vérifier le nom association	Fonctionnement	100 €
	Équipement	100 €
SOUS TOTAL SPORT		63 800 €

COMMUNE DE SAINT QUAY PORTRIEUX
PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL du 2 MARS 2026

	TYPE	BP 2026
Amicale du personnel communal	Fonctionnement	19 600 €
Société Nationale de Sauvetage en Mer - SNSM	Fonctionnement	4 000 €
Union Nationale des Combattants	Fonctionnement	180 €
	Équipement - décorations	300 €
Association des conciliateurs de Justice de la Cour d'Appel de Rennes ACJCAR	Fonctionnement	174 €
Protection civile des Côtes d'Armor	Fonctionnement	300 €
Le souvenir français	Fonctionnement	150 €
SOUS TOTAL FINANCES		24 704 €

152 890 €

Pour mémoire, les conditions de versement des subventions sont les suivantes :

- Fonctionnement : la subvention est versée après le vote de la délibération afférente
- Animation : sauf convention particulière prévoyant un autre mode de versement, la subvention est versée en 2 fois :
 - 50% sur attestation de l'association certifiant que la manifestation aurait bien lieu.
 - Solde éventuel après la réalisation de la manifestation, sur présentation d'une fiche-bilan remplie. Ce solde ne sera versé que si le bilan de la manifestation laisse apparaître un réel besoin d'abondement des comptes de cette dernière et seulement à hauteur de ce besoin
- Équipement : versement en une seule fois, sur présentation de la facture. Si le montant total des factures transmises est inférieur au montant voté, la subvention sera versée uniquement à hauteur du montant total des factures.
- Emploi : versement selon les modalités prévues par convention

Le Maire :

Y a-t-il des questions ? Donc pour répondre à la question de M. VASSELIN, on a l'enveloppe globale. Il n'y a pas eu deux. Il n'y a eu aucune baisse d'une subvention d'une association entre 2026 et 2025. Ça dépend des projets, comme on l'a dit, M. Mahieu, donc, il y a plus eu un projet avec 15 000€, balades de Brassens, par exemple, c'est tous les deux ans, donc, il n'y a pas de subvention. Y a-t-il des questions ? Est-ce qu'on peut passer au vote ?

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 1611-4,
- Vu le tableau récapitulatif des subventions aux associations présenté ci-dessus.

Décide à l'unanimité :

- De voter les subventions aux associations pour l'année 2026 telles que présentées
- D'inscrire les crédits correspondants au chapitre 65 du budget 2026.

Point n°15

Questions diverses

Pas de questions diverses.

Je crois qu'on a fait le tour de l'ordre du jour. Est-ce que quelqu'un souhaiterait s'exprimer ? M. VASSELIN, je vous donne la parole.

Albert VASSELIN :

C'est assez simple. Je dis au revoir. Allez-y, je vous donne le discours. Non, je n'aime pas faire des discours. Un petit peu. Non, très peu. Au revoir. Et j'ai été très content de participer à ce conseil municipal et je salue aussi

COMMUNE DE SAINT QUAY PORTRIEUX
PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL du 2 MARS 2026

tous les personnels de la commune avec qui on a eu l'occasion de travailler, c'était très agréable et important et c'était intéressant. C'est tout.

Hervé HUC :

De la même manière qu'Albert, je souhaite vous remercier quand même. Ça fait deux mandats que j'étais au conseil municipal et je trouve que les dossiers traités en conseil municipal sont vraiment intéressants. Et voilà, tous ceux qui hésitent à s'investir, je les appelle à le faire, je trouve que ça vaut le coup. On discute de choses intéressantes. On n'est pas forcément d'accord sur tout. Mais on discute de choses intéressantes.

Le Maire :

Merci pour votre témoignage. En tout cas, M. VASSELIN, je voulais vous remercier, parce qu'il est vrai que je vais y participer à beaucoup de réunions, notamment des dossiers importants comme le PLUi, le trait de côte. On a vu que c'était des dossiers majeurs dans lesquels vous vous êtes beaucoup investi et vous avez été présents.

En tous les cas, je voulais vous remercier. Donc, mesdames et messieurs, mes chers habitants, habitants puisqu'ils sont là, les habitants de la commune, ce soir marque la fin d'un mandat commencé en 2020, et je crois qu'on l'a oublié, il va s'achever prochainement, mais qui était un mandat un peu singulier tout de même, profondément marqué par deux années. Deux années de la crise sanitaire liée à la COVID-19, deux années tout de même d'incertitude. Deux années d'adaptation permanente et de décisions difficiles. Deux années durant lesquelles il a fallu à la fois protéger, soutenir, assurer, tout en maintenant un cadre pour notre commune.

Malgré ce contexte inédit, nous avons tout de même continué à agir. Nous avons fait le choix d'une présence constante, d'un dialogue régulier avec la population. Et être maire et être élu, ce n'est pas décider seul dans un bureau, c'est écouter, expliquer, construire ensemble. La présence aux assemblées générales de toutes les associations, l'organisation aussi de cafés citoyens, les rencontres avec tous les collectifs, notamment qui nous ont rencontrés dans l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, la réception où on rassemble des nouveaux habitants tous les ans, les réunions publiques qui ont été bien suivies.

Je pense à la réunion sur la fibre optique. D'ailleurs on aura une nouvelle réunion au mois d'avril. Un forum qui sera organisé avec Megalis où les différents acteurs et les différents opérateurs seront présents pour effectivement donner une information la plus complète.

Les réunions sur le budget communal, donc importantes. Les réunions sur le PLUi, où aussi on avait accompagné grâce à des permanences tous les habitants et habitantes qui voyaient l'impact lié à la loi ZAN. Et bien sûr la dernière réunion sur le recul du trait de côte, 280 personnes qui n'étaient pas forcément des habitants tous de Saint-Quay-Portrieux, mais qui étaient vraiment passionnants, et on voit bien quels sont les impacts sur les 30 ans ou 100 ans sur notre territoire. Et comme je l'ai dit, la loi littorale intéresse 700 habitants. C'est d'ailleurs un habitant sur cinq de la commune. Donc on comprend l'impact et l'implication. Évidemment c'est une méthode, c'est aussi une conviction. C'est ce que j'appelle la démocratie locale qui se nourrit d'échanges directs et souvent sincères. Nous avons, et je mets l'ensemble de l'équipe municipale, appliqué avec constance les principes d'une démocratie participative réelle, les décisions importantes ont toujours été débattues. Les orientations étaient travaillées collectivement. Les délibérations votées en conseil municipal témoignent de cette volonté de décision collégiale et non solitaire.

Et d'ailleurs, M. VASSELIN, vous l'avez rappelé, vous avez voté pratiquement 95% des délibérations.

Je tiens ce soir à exprimer ma profonde gratitude.

Merci à Philippe LOUESDON, à la Direction générale pour son professionnalisme et sa loyauté puisque nous travaillons ensemble depuis 12 ans.

Merci, et cela a été dit, à mon assistante Soizic, à Noëlle qui a élaboré ce budget, puis surtout à l'ensemble des agents municipaux pour leur engagement quotidien au service de la collectivité et qui sont souvent dans l'ombre, mais toujours avec du sérieux et je l'ai encore vu, là, récemment, malheureusement, entre midi et deux, où ils étaient très présents.

Merci, bien sûr, à l'ensemble de l'équipe municipale, aux élus, qui ont consacré du temps, de l'énergie, parfois quelques sacrifices personnels, en n'étant pas forcément présents auprès de leur famille, pour faire avancer des projets communs.

Donc, ce mandat, ce n'est pas celui d'une personne, c'est bien celui d'une équipe.

Le 15 mars prochain, une nouvelle équipe sera élue. Les dossiers sont prêts, les projets sont structurés, la continuité du service public est assurée, et c'est cela aussi la responsabilité, c'est transmettre une commune qui sera organisée des finances suivies et des projets engagés.

COMMUNE DE SAINT QUAY PORTRIEUX
PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL du 2 MARS 2026

Je veux aussi enfin remercier chaleureusement chacun et chacune d'entre vous pour votre confiance, vos remarques constructives, vos propositions, votre implication dans la vie locale et faut-il le rappeler, une commune ne vit que par l'engagement de ses habitants et de ses habitantes, de ses associations, de tous ses bénévoles et de ses élus.

Servir notre territoire a été pour nous un honneur. Merci à toutes et merci à tous.

Le 15 mars a lieu une élection municipale, comme vous le savez, il n'y aura qu'un seul tour, et l'installation du conseil municipal nouveau aura lieu le samedi 21 mars à 11h. Je vous remercie.

Fin de la séance à 20 heures 30

Le Maire,
Thierry SIMELIERE

